



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'alimentation Mission des urgences sanitaires 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955	Instruction technique DGAL/MUS/2026-608 14/10/2026
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Bilan des évènements alimentaires enregistrés en 2024

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Résumé : Ce bilan porte sur les évènements alimentaires enregistrés par la DGAL, les DRAAF/DAAF et les DD(ETS)PP dans l'outil SORA Alerte en 2024, incluant des alertes (aliments dangereux mis sur le marché), des non-alertes (dangerosité ou mise sur le marché non établie), et des investigations de cas humains pour lesquels une origine alimentaire est suspectée. Ce bilan ne porte pas sur les toxi-infections alimentaires collectives qui sont suivies dans un autre cadre et font l'objet de bilans publiés chaque année par Santé publique France.

BILAN DES EVENEMENTS ALIMENTAIRES ENREGISTRES EN 2024

1. Un bilan complet en 2024, après une année de transition en 2023

Selon les instructions données en avril 2023 (DGAL/MUS/2023-315), ont été **enregistrés dans SORA Alerte en 2024** :

- Les alertes nationales faisant suite à un message du **RASFF** (Rapid alert system for food and feed), lorsque la dangerosité d'un produit mis sur le marché est détectée hors de France ;
- Les **alertes nationales**, où la dangerosité d'un produit mis sur le marché est détectée en France (enregistrement obligatoire) ;
- Les **alertes locales**, lorsque la survenue de la non-conformité et la mise sur le marché concernent le même département (enregistrement obligatoire) ;
- Les **non-alertes** portant sur des **dangers** détectés sur l'environnement ou les produits d'un établissement, sans toutefois que des produits dangereux n'aient quitté le contrôle direct de l'exploitant lieu de survenue de la non-conformité ou n'aient été mis sur le marché (enregistrement obligatoire lorsque l'évènement est déclaré par un exploitant du secteur alimentaire) ;
- Les **non-alertes** portant sur des produits mis sur le marché et **non conformes** à une réglementation sanitaire, mais qui ne sont pas reconnus comme dangereux (enregistrement laissé à l'appréciation des services en 2024) ;
- Les **investigations** alimentaires suite à des **cas humains** (enregistrement obligatoire), à l'exception des suspicions de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) gérées localement et suivies par d'autres outils ;
- D'**autres** événements (enregistrement laissé à l'appréciation des services) qui ne constituent pas des alertes mais qui n'ont pas été classés par les services dans les deux catégories précédentes (notamment des événements enregistrés pour lesquels il s'avère après étude que les produits concernés sont conformes à la réglementation sanitaire).

Les enregistrements sont effectués au fil de l'eau, pour partie par les agents de la Mission des urgences sanitaires (MUS) et pour partie par des agents dans d'autres structures, très majoritairement en Direction départementale en charge de la protection des populations (DDecPP).

De ce fait, une phase de consolidation des données a été nécessaire avant de pouvoir procéder à leur analyse. Les données ont été vérifiées pour les catégories de produits et les catégories de dangers, ainsi que pour le classement des événements en tant qu'alertes. Les classements des événements en « non-alertes » ou « autres » n'ont toutefois pas été corrigés, notamment sur les points suivants :

- Des signalements de contamination d'environnement de production effectués par des exploitants ont été tantôt enregistrés comme des « non-alertes dangereux sans mise sur le marché » (comme il se devait), tantôt comme « autres » ;
- Des alertes notifiées par les exploitants portant, après étude, sur des produits conformes ont tantôt été enregistrés comme « autres » (comme il se devait), tantôt comme « non-alerte non conformes mis sur le marché » ;

- Des alertes notifiées par les exploitants portant, après étude, sur des produits non conformes mais sans caractère de dangerosité ont tantôt été enregistrés comme « non-alerte non conformes mis sur le marché » (comme il se devait), tantôt comme « autres ».

Les catégories de produit et regroupements de catégories utilisés dans la présente analyse sont indiquées en ANNEXE 1.

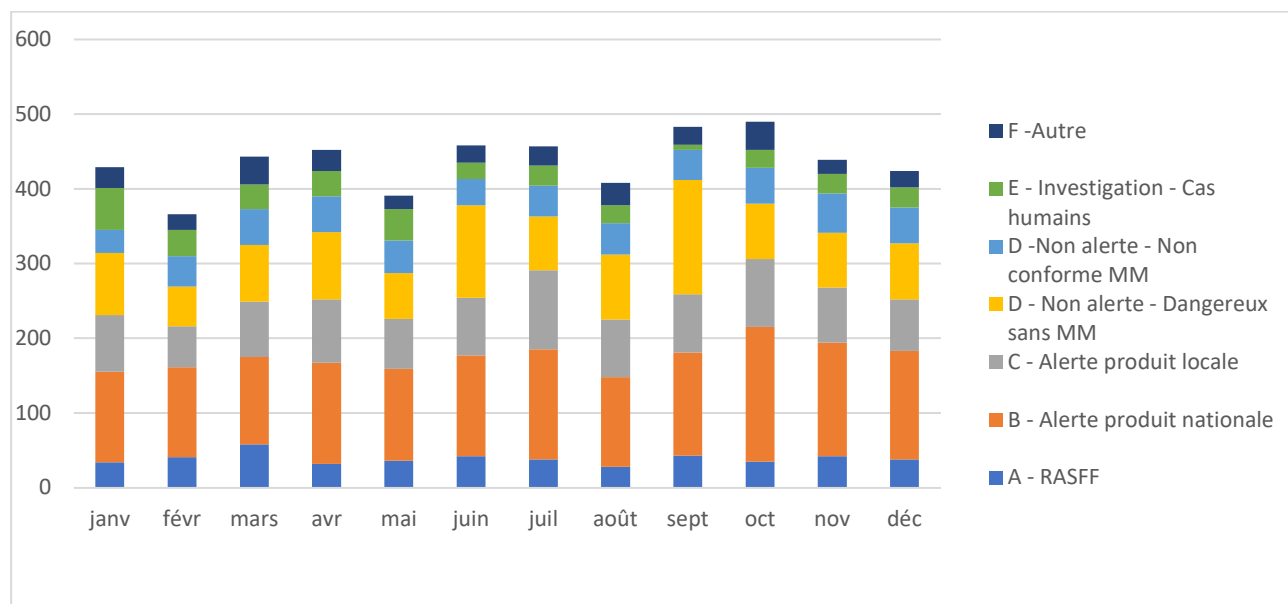


Fig. 1 – Nombre mensuel d'évènements par type d'évènement

Pour rappel, les données analysées dans le présent bilan ne peuvent pas être considérées comme représentatives ni de la prévalence des dangers dans les aliments, ni des efforts de contrôle de ces dangers. Pour qu'un évènement soit enregistré, il faut en particulier :

- Que le danger fasse l'objet de constats (ce qui est notamment influencé par l'existence ou non d'un critère de sécurité réglementaire pour la catégorie de produit, la programmation des plans de surveillance et de contrôle (PSPC), les préoccupations des filières ou des contrôleurs et en particulier l'impact d'affaires à fort retentissement) ;
- Que ces constats soient déclarés aux autorités s'il s'agit d'autocontrôles ;
- Que les DDecPP enregistrent l'évènement lorsqu'il ne s'agit pas d'une alerte nationale (ce qui est notamment influencé par la connaissance et la sensibilité des services aux inducteurs des dotations de moyens, leur capacité à faire, ou encore leur volonté d'exploiter localement les données).

Dans les analyses descriptives effectuées ci-dessous, les constats sont très similaires à ceux faits en 2023 (nombres, proportions, répartitions...). Lorsque des différences notables sont observées, elles sont spécifiquement indiquées.

2. Analyse descriptive des évènements alimentaires en 2024

2.1. Les types d'évènements

5240 évènements ont été saisis en 2024, soit une moyenne de 437 par mois, se décomposant ainsi, en moyenne par mois (Figure 2) : 39 RASFF (9%), 136 alertes produit nationales (31%), 77

alertes produit locales (18%), 154 non-alertes et autres (35%) et 30 investigations de cas humains (7%).

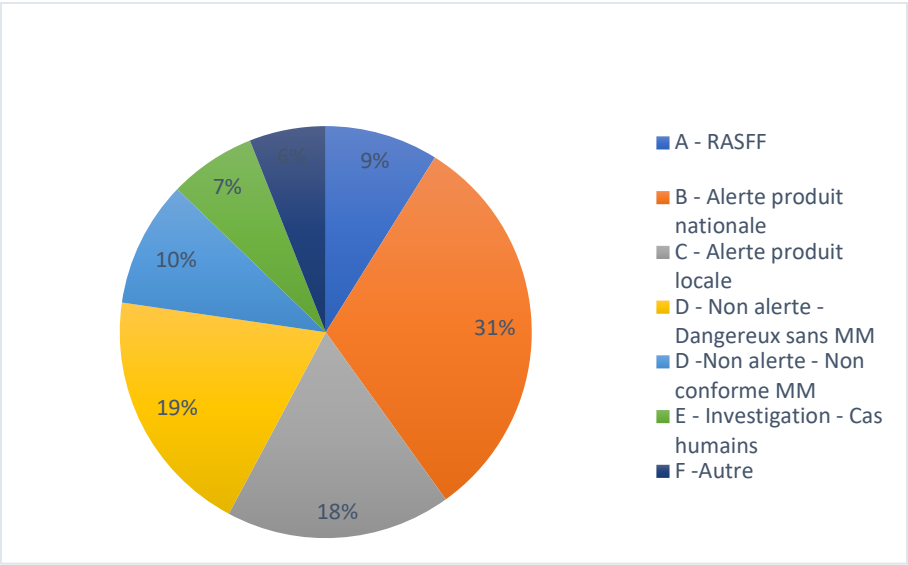


Fig. 2- Proportion des catégories d'évènements enregistrés en 2024

2.2. Les catégories de produits

Les évènements portent (tableau 1) pour près de 3% sur le domaine de l'alimentation animale, et de 97% sur le domaine alimentaire, dont 58% de denrées alimentaires animales ou d'origine animale (DAOA), 17% de denrées alimentaires végétales ou d'origine végétale (DVOV), et 22% d'autres denrées (denrées composées, denrées destinées à des publics spécialisés, eaux, boissons, compléments alimentaires, additifs...).

Une certaine augmentation (17% vs 13%) de la part des évènements relatifs aux denrées alimentaires végétales ou d'origine végétale (DVOV) est observée par rapport à 2023, en lien avec la mise en œuvre de la police sanitaire unique.

Avec 872 fiches sur 5240, plus de 16% des évènements déclarés concernent des fromages au lait cru (même si la majorité de ces évènements ne sont pas des alertes, cf. infra). Dans leur ensemble, des produits laitiers sont associés à 21% des évènements, les produits à base de viande de boucherie à 17%, les produits aquatiques à 11%, les produits à base de viande de volaille à 8%.

Tab 1- Nombre total d'évènements par catégorie de produits en 2024

Catégories de produits*	Nombre d'évènements
Fromages lait cru	873
Fruits légumes et champignons	462
Non classés	401
Plats cuisinés ou produits composés	321
Viandes, abats et PV de volaille	306
PABV de boucherie cuit	256
PABV de boucherie cru (produits à base de viande)	239

Poissons entiers ou filetés	207
Viandes hachées de boucherie	196
Coquillages vivants	189
Céréales et boulangerie	178
Sucreries	177
Huiles et condiments	154
Alimentation animale	153
Fromages autre	142
Autres produits aquatiques	129
Produits laitiers autres	127
PV de boucherie (préparations de viande)	112
Viandes de boucherie et abats	111
Légumineux, oléagineux et fruits à coques	97
PABV de volailles	94
Compléments alimentaires	80
Poissons fumés salés ou marinés	72
Cacao, café, thé, tisane	50
Diététiques et nourrissons	43
Boissons alcoolisées et non alcoolisées	36
Œufs et ovoproduits	13
Eaux	11
Additifs, arômes, auxiliaires	4
Miel et produits de la ruche	3
Viandes et produits de gibier	2
Viandes et produits de lapin	2
Total général	5240

**Voir en ANNEXE 1 pour plus de détail sur le contenu des catégories*

2.3. Les types d'évènements selon les catégories de produits

La répartition des types d'évènements est stable dans le temps pour les denrées d'origine animale, avec une très forte proportion d'évènements détectés et déclarés en amont de la mise sur le marché pour les produits laitiers.

Pour les « nouveaux domaines », la proportion des évènements qui ne constituent pas des alertes reste plus faible que pour les denrées d'origine animale, mais il peut être noté, comparativement à 2023, une augmentation des signaux détectés en France (diminution des alertes faisant suite à des RASFF) et une augmentation des non-alertes, témoignant de la montée en puissance du dispositif.

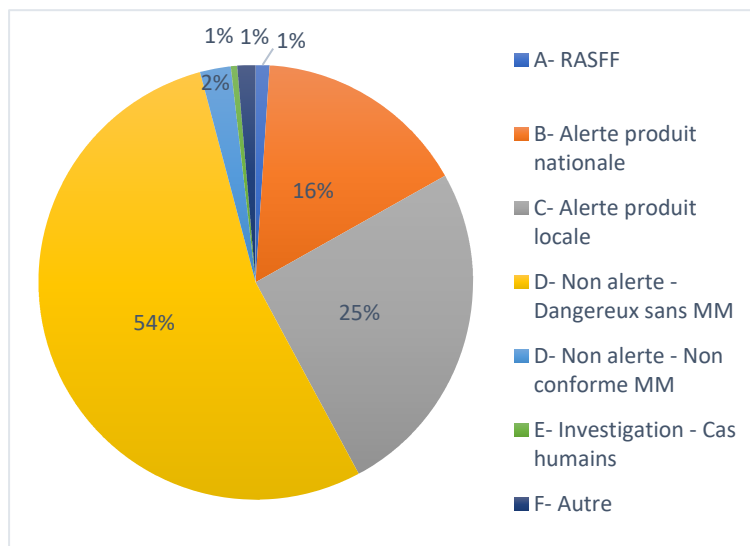


Fig. 3 - Types d'évènements déclarés concernant des fromages au lait cru

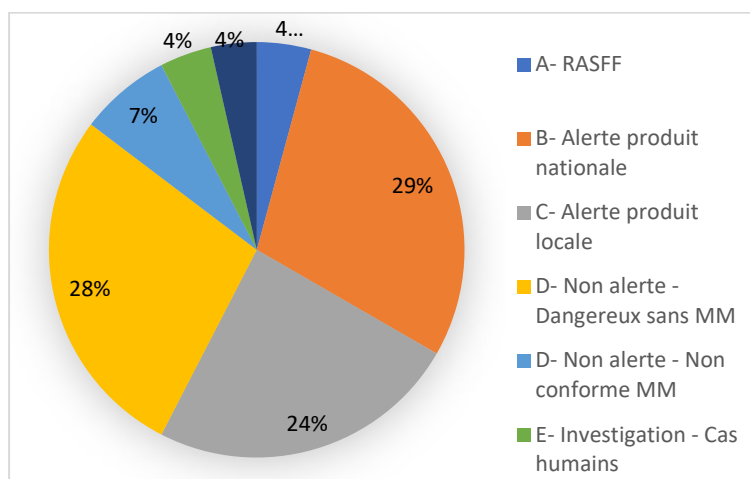


Fig. 4 - Types d'évènements déclarés concernant des DAOA

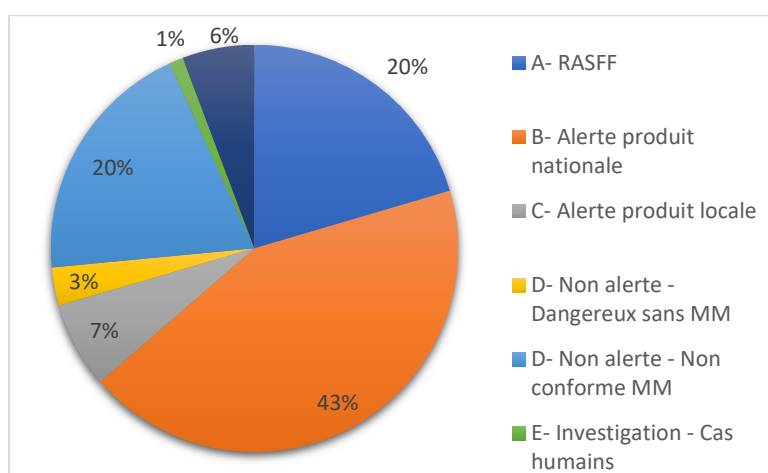


Fig. 5 - Types d'évènements déclarés concernant des DVOV

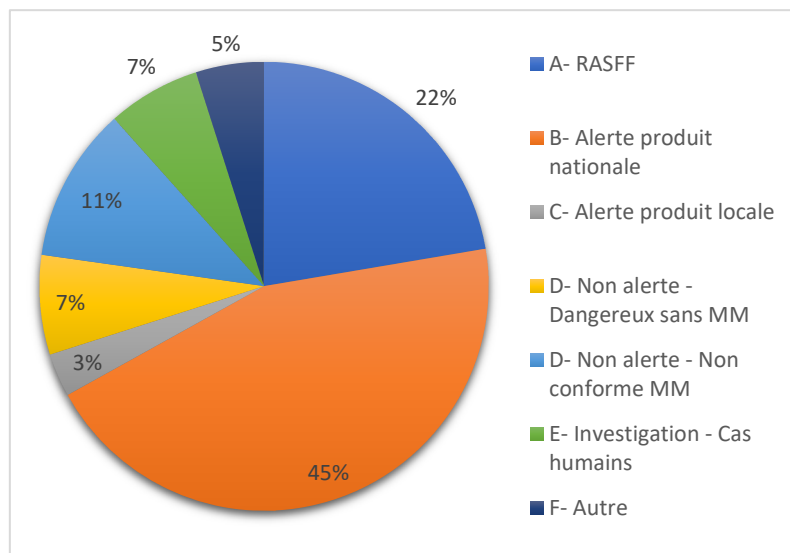


Fig. 6 - Types d'évènements déclarés concernant les « autres nouveaux domaines »

2.4. Les catégories de dangers : 1/3 Listeria, 1/3 autres bactéries et 1/3 une grande variété de dangers

Listeria monocytogenes est citée dans 34% des événements enregistrés, *Salmonella* dans 16%, d'autres bactéries dans 15% (tableau 2). Les autres catégories de danger sont moins représentées, avec toutefois les résidus de pesticides et biocides dans 7,5% des événements enregistrés, ou les corps étrangers dans 5%. **Ces données restent stables par rapport à celles de 2023.**

La grande variété des dangers rencontrés peu de fois par les services de contrôle dans une année démontre l'importance de la disponibilité d'une expertise nationale mutualisée et de la mise en partage de ressources pédagogiques et d'outils d'aide à la décision en soutien du niveau local.

Dans la plupart des cas toutefois, ces dangers sont prévisibles au regard de la nature des produits mis sur le marché. Les exploitants doivent donc avoir prévu dans le cadre de leurs plans de maîtrise sanitaire les modalités de gestion de ces non-conformités.

Tab 2-Nombre total d'évènements par catégories de dangers en 2024

Catégories de dangers	Nombre d'évènements
Listeria monocytogenes	1784
Salmonella	794
Résidus de pesticides / biocides	394
EHEC (STEC)	322
Corps étrangers	269
Bactéries divers	159
Défauts de stabilité	138
Allergènes	114
Nouveaux aliments, additifs non autorisés et OGM	113
Histamine	110
Norovirus / virus de GEA	100

Problème de mention ou DLC	99
Contaminants métalliques	89
Mycotoxine	84
Staphylococcus aureus	81
Autres ou indéterminés	80
Résidus de médicament vétérinaire	59
Autre biotoxine	54
Autre contaminant chimique	50
Bacillus cereus	41
Levures moisissures	40
Parasites et insectes	35
Nitrites, sulfites et autres additifs autorisés	32
Vibrio	26
Datura (graines ou alcaloïdes tropaniques)	22
Néoformés	22
Toxines ASP/DSP	17
Feed ban / SPAn	17
Clostridium botulinum	15
Ambroisie	15
Dioxines PCB Furanes	14
Hépatite A	13
MCDA et autres défauts du conditionnement	11
Cronobacter	10
Autres résidus	7
Brucella	5
Campylobacter	2
Clostridium perfringens	2
Autre virus	1
Total général	5240

2.5. Les types d'évènements selon les catégories de dangers, et leur variation dans l'année

Aucune saisonnalité n'est mise en évidence pour les Listérias, alors qu'un pic est à nouveau constaté à l'automne pour les Salmonelles (octobre), ainsi que des variations importantes au cours de l'année. Les variations sont encore plus importantes pour les détections de résidus de pesticides et biocides, certainement portées par les activités de contrôle. L'histamine reste un sujet de préoccupation estival, à l'opposé des détections de corps étrangers.

Les typologies des évènements sanitaires pour les différents dangers sont contrastées et illustrent leurs principales circonstances de détection. Elles sont globalement stables au cours du temps.

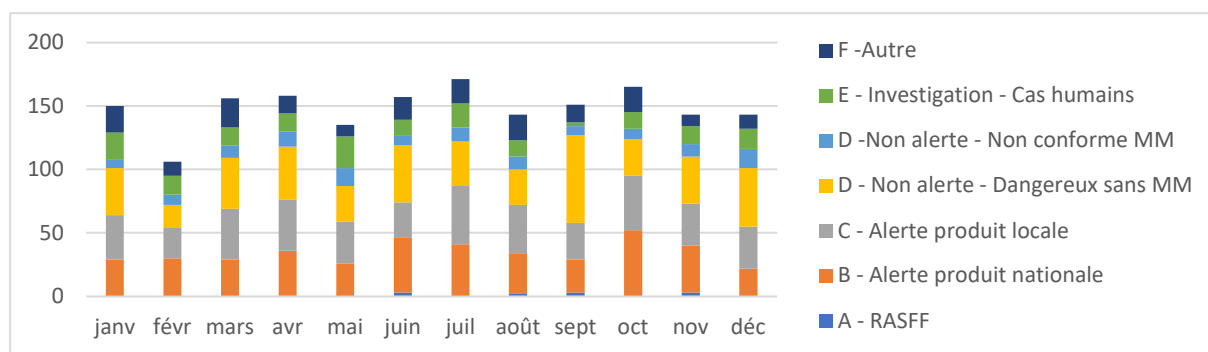


Fig.7 : *Listeria monocytogenes* : nombre mensuel d'évènements par type d'évènement

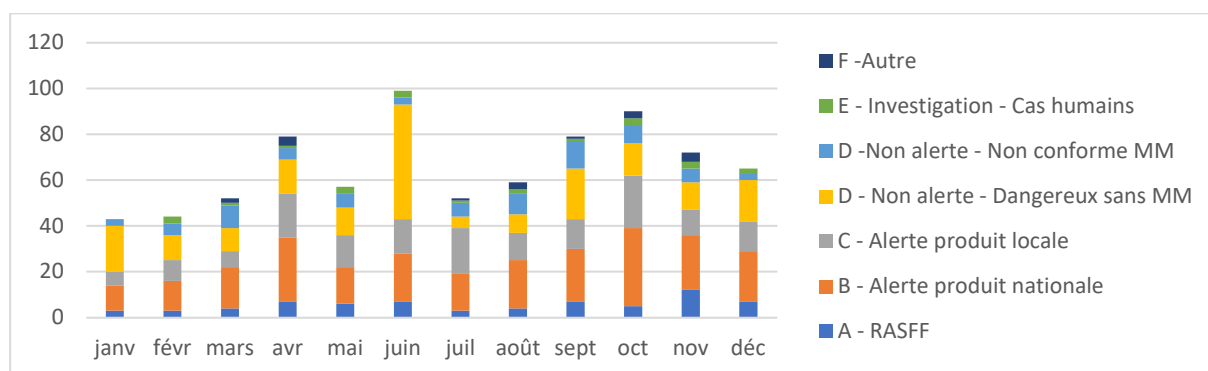


Fig. 8 : *Salmonella* : nombre mensuel d'évènements par type d'évènement

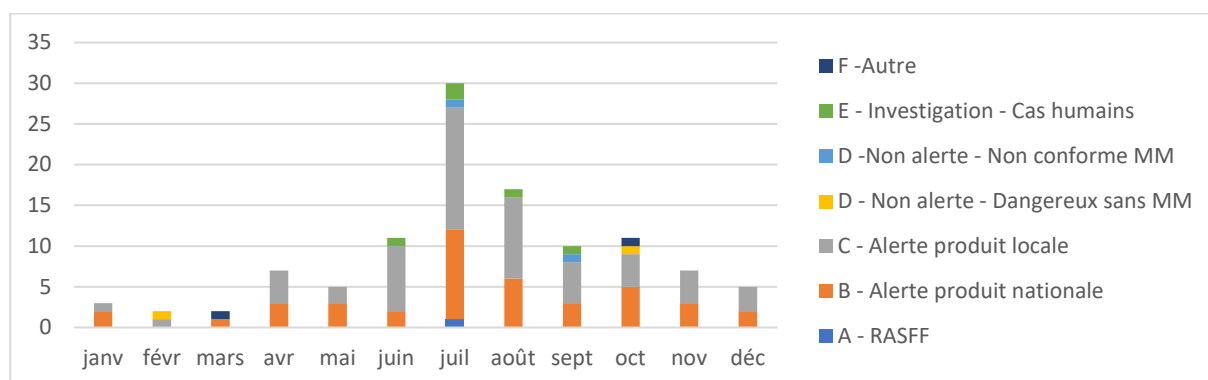


Fig. 9 : Histamine : nombre mensuel d'évènements par type d'évènement

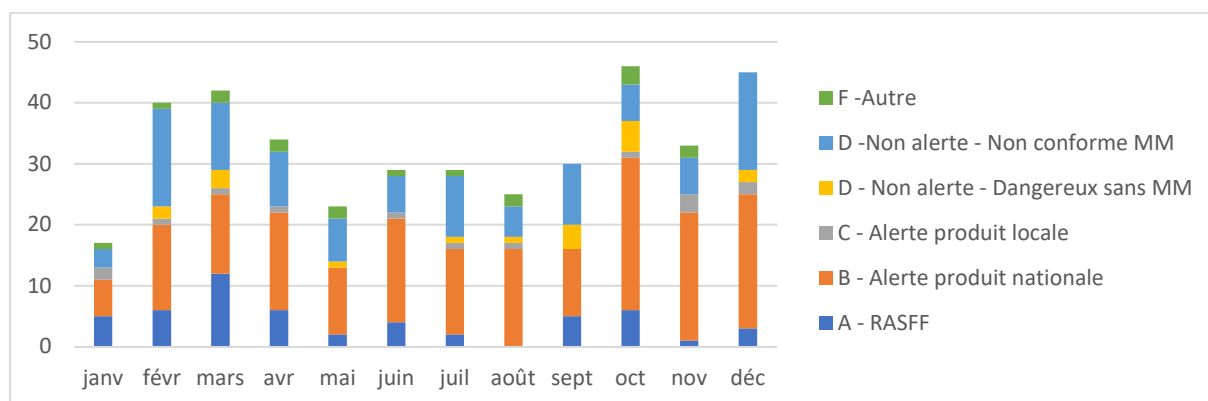


Fig. 10 : Résidus de pesticides et biocides : nombre mensuel d'évènements, par type d'évènement

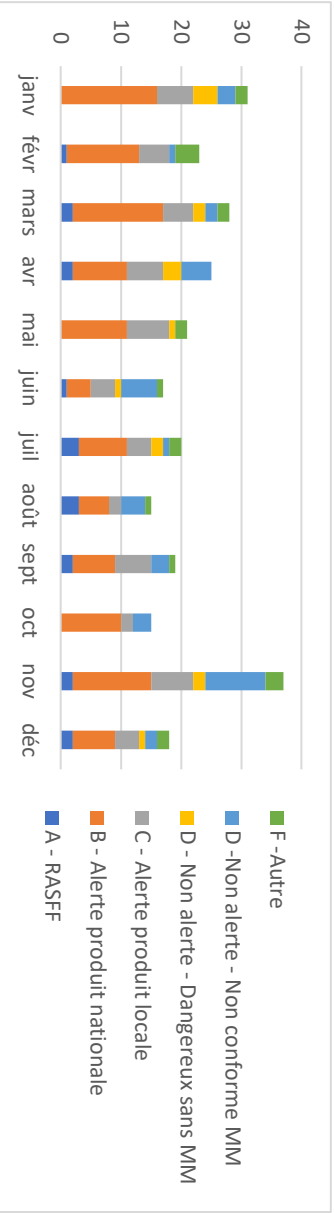


Fig. 11 : Corps étrangers : nombre mensuel d'évènements par type d'évènement

2.6. Les profils des produits affectés par danger

Les couples danger / matrice détectés en 2024 sont similaires à 2023.

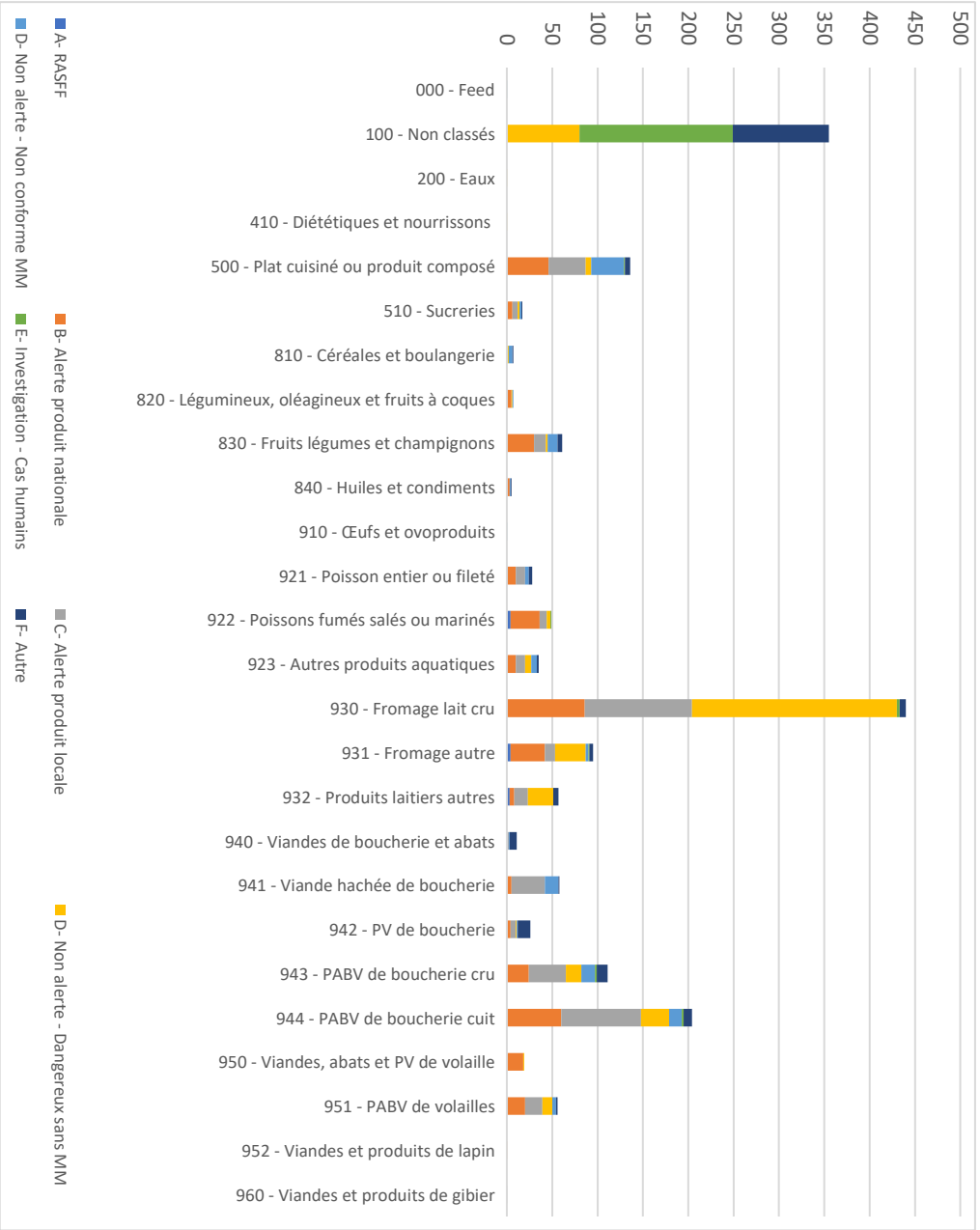


Fig. 12. *Listeria monocytogenes* : par catégories de produits et par type d'évènement

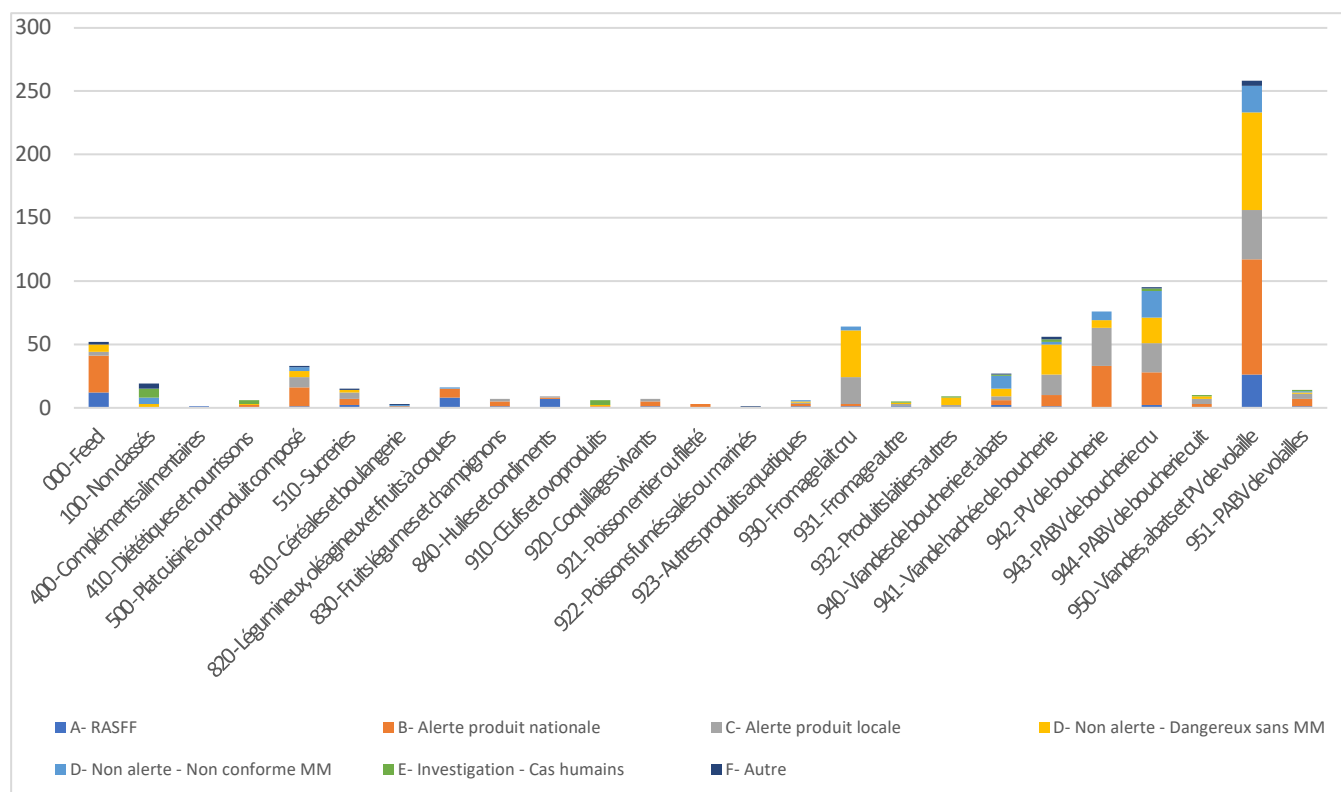


Fig. 13. Salmonella : par catégories de produits et par type d'évènement

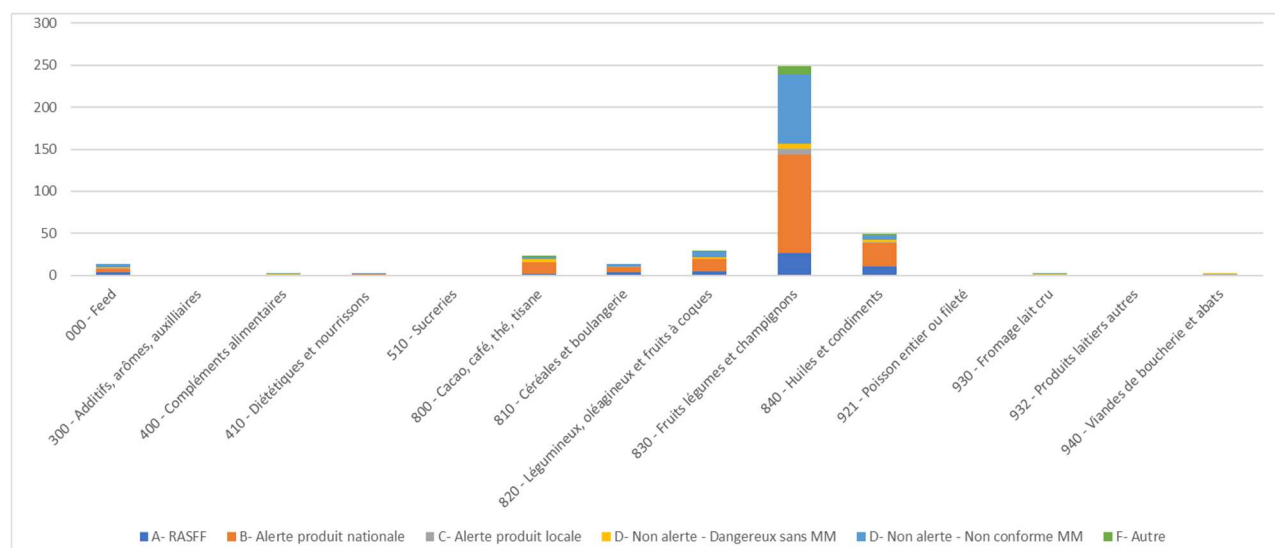


Fig. 14. Résidus de pesticides et biocides : par catégories de produits et par type d'évènement

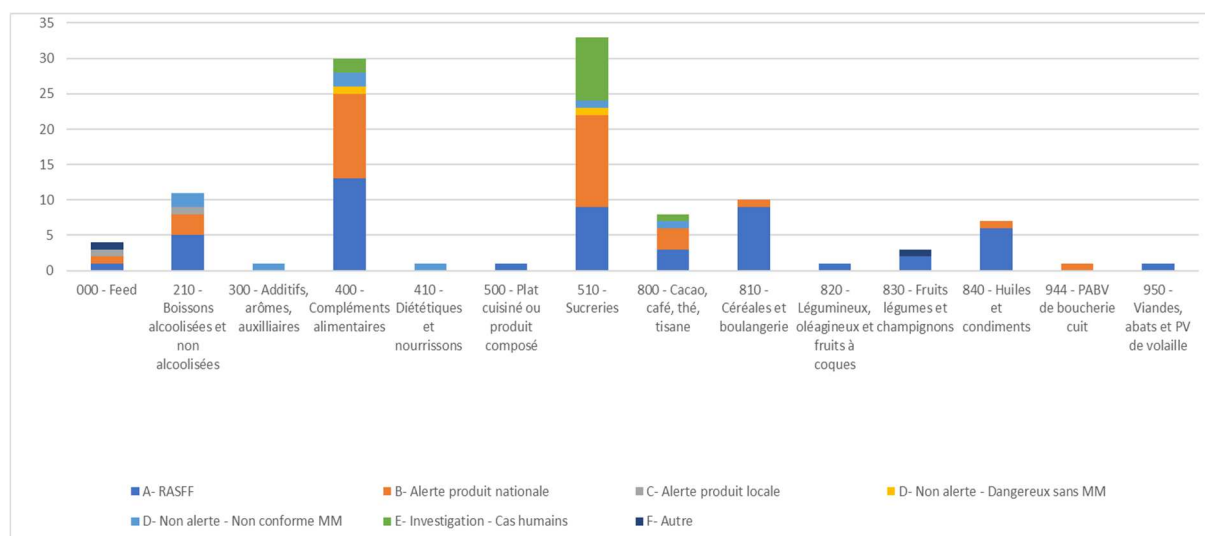


Fig. 15. Nouveaux aliments, additifs et OGM : par catégories de produits et par type d'évènement

2.7. Les sources des évènements : prééminence des autocontrôles

Ces données ne sont disponibles que pour les signalements effectués en France (qui ne proviennent pas du RASFF).

Les observations sont identiques à 2023 avec une large prééminence des alertes faisant suite aux autocontrôles ou d'autres circonstances (80 % des signalements), 8% font suite à des contrôles officiels (plans de surveillance et de contrôle nationaux, surveillance aux frontières et autres situations de contrôles officiels), 6% à des cas humains et 6% à des plaintes de consommateurs.

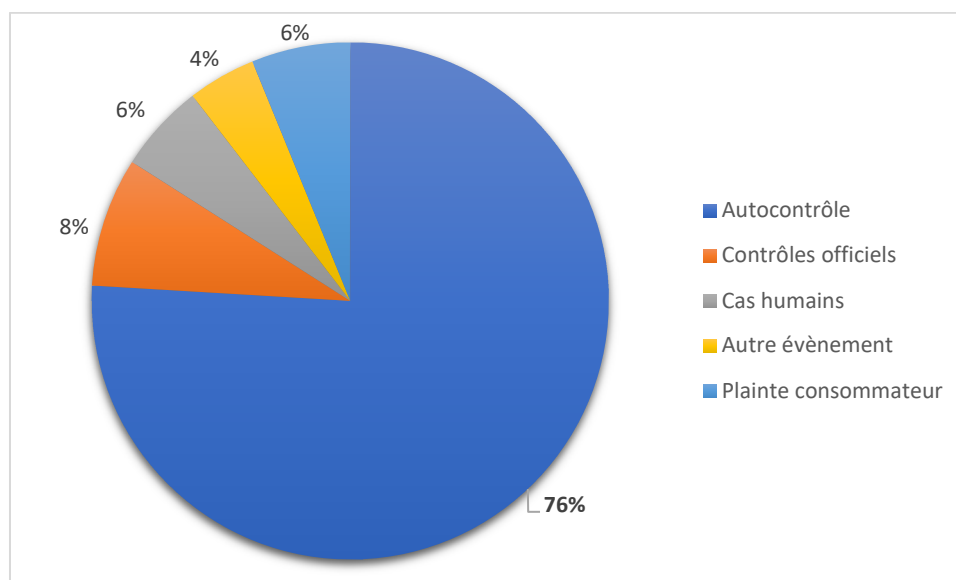


Fig. 16- Proportion des différentes sources d'évènements en 2024

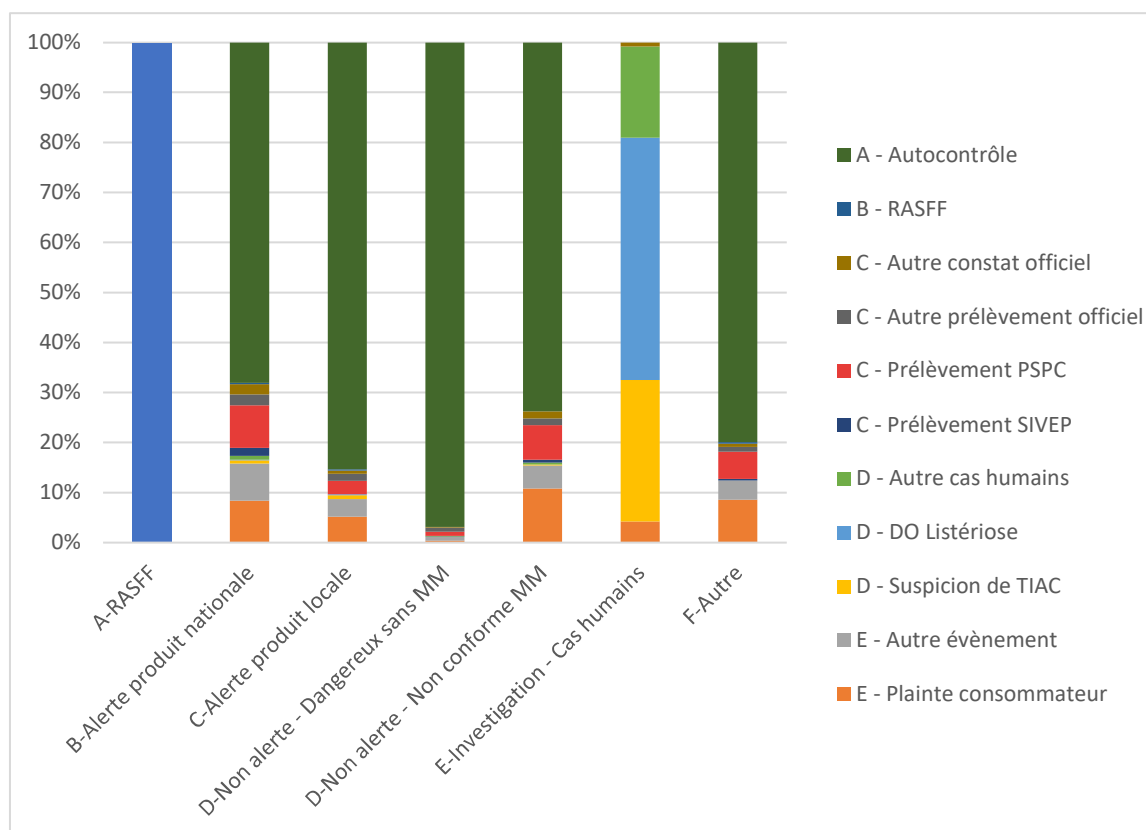


Fig. 17- Proportion des différentes sources d'évènements par type d'évènement en 2024

2.8. Les profils de danger par catégorie de produit : les incontournables des procédures de gestion des non-conformités

Certains profils de danger par groupes de catégorie de produits sont présentés en ANNEXE 2.

Ces profils peuvent être valorisés pour identifier les dangers les plus fréquemment à l'origine d'évènements et s'assurer qu'ils sont bien pris en compte dans les procédures de gestion des non-conformités des établissements concernés, en particulier au niveau de leurs matières premières et de leur produits finis (les deux catégories de produits ayant été ou ayant vocation à être mis sur le marché).

Ces profils ne doivent par contre pas se substituer à une approche plus systématique de l'identification des dangers dans le cadre de la démarche HACCP : en effet, les dangers pleinement maîtrisés ne donnent pas lieu à des alertes.

2.9 2014 – 2024 : stabilité globale du nombre et du profil des alertes

Le bilan publié en 2021 (DGAL/MUS/2021-625) présentait les données d'alertes enregistrées au niveau national en 2018 et 2019, et leur mise en perspective depuis 2014. Ces données peuvent être comparées aux données enregistrées au niveau national en 2023 et 2024, en faisant les approximations suivantes :

- les évènements correspondant aux alertes nationales, issues de France ou hors de France, enregistrées en 2023-2024 (alertes nationales + RASFF) sont comparables aux alertes enregistrées par la MUS en 2014-2019, malgré les évolutions des instructions de gestion et des systèmes d'information ;

- les alertes affectant des DAOA en 2023-2024 sont comparables aux alertes observées en 2014-2019 dans « les domaines historiques » de la DGAL ;
- les données 2023 recueillies sur 8 mois peuvent être extrapolées sur 12 mois.

Un examen de l'évolution du nombre des alertes par catégories de produits entre 2014 et 2024 montre une relative stabilité du nombre des alertes dans les domaines « historiques » de la DGAL et la place prise par les alertes relevant des « nouveaux domaines » précédemment suivis par la DGCCRF (figure 18).

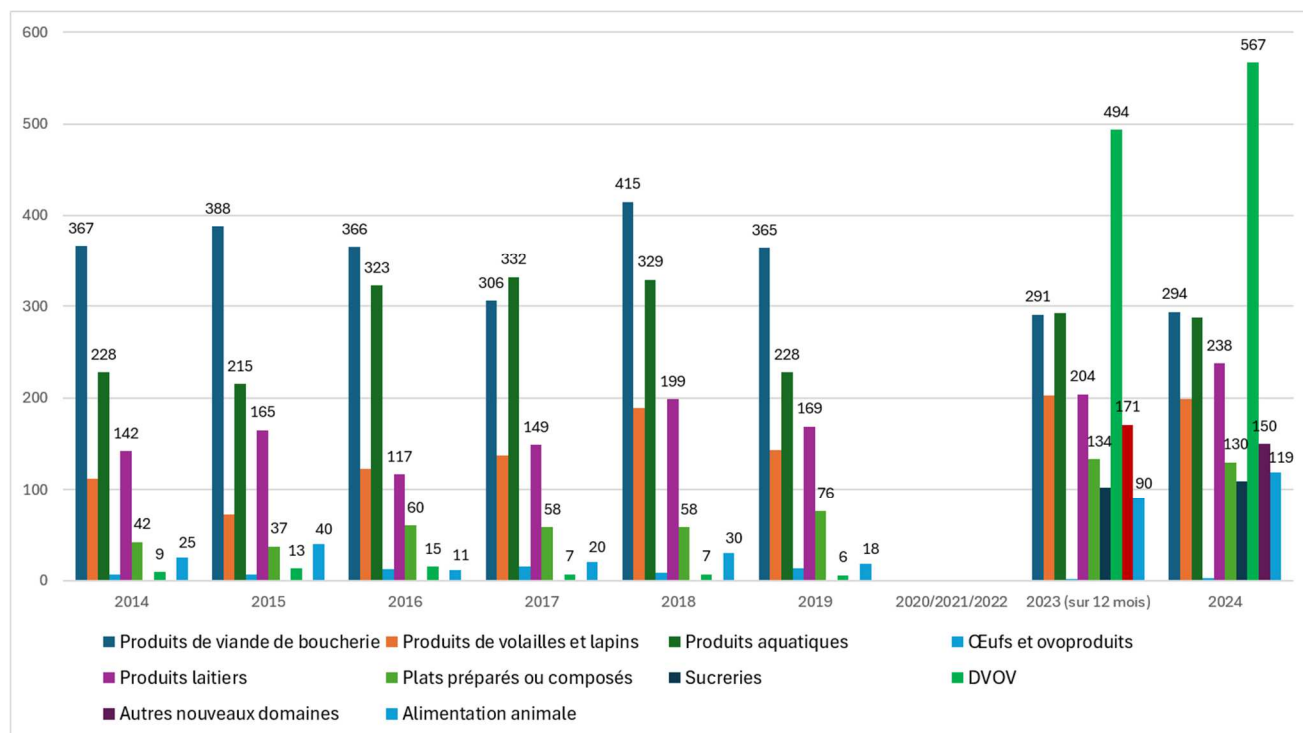


Fig. 18 - Evolution des nombres d'alertes pour les différentes catégories de produits entre 2014 et 2024 (alertes nationales + RASFF).

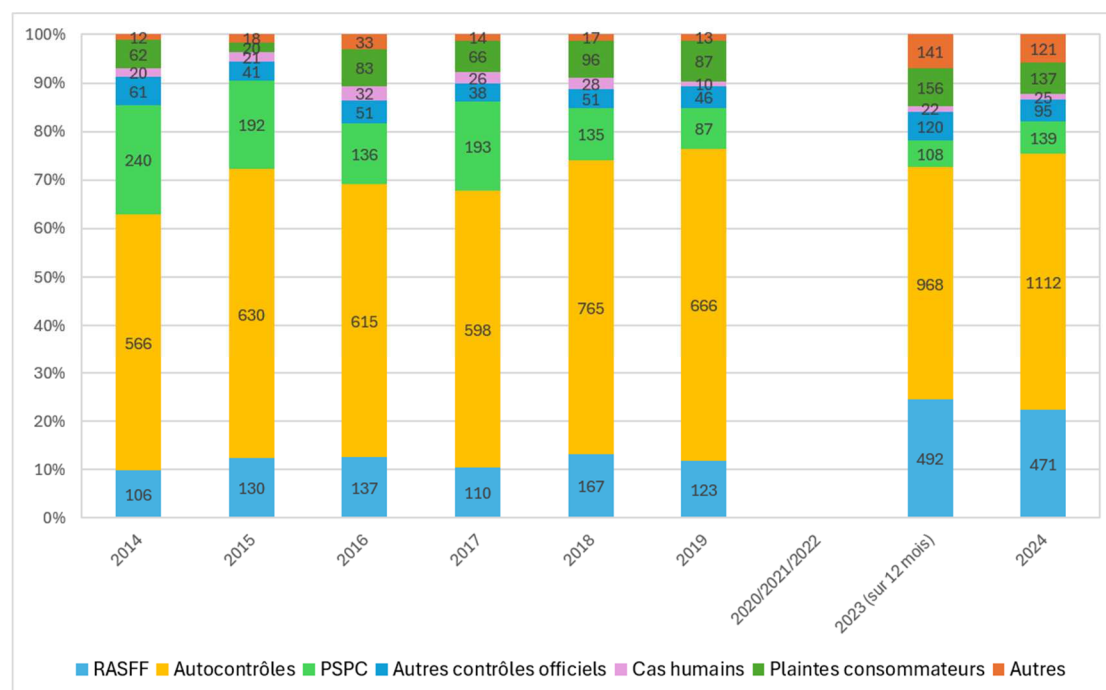


Fig. 19 – Evolution entre 2014 et 2024 des sources des alertes nationales gérées en France (= alertes nationales + RASFF)

Il peut être noté une réduction de la part des alertes nationales déclenchées par les plans de surveillance et de contrôle au fil du temps, et une forte augmentation depuis 2023 de la part des alertes RASFF (déclenchées par d’autres pays, pour des produits fabriqués en France ou exportés vers la France) qui témoigne probablement d’une structuration différente des marchés pour les produits des « nouveaux domaines » relativement aux denrées d’origine animale.

2.10. Focus sur *Listeria monocytogenes*

En 2018 et 2019, *Listeria monocytogenes* était à l’origine respectivement de 32% et 35% des alertes nationales enregistrées. En 2023 et 2024, *Listeria monocytogenes* est toujours respectivement à l’origine de 31% et 34% des alertes nationales pour les DAOA (i.e. à domaine d’intervention comparable à 2018), et représente 33% et 34% de l’ensemble des événements enregistrés dans SORA Alerte.

Le poids de la maîtrise du risque Listéria reste donc considérable.

En 2024, comme en 2023, les alertes ont été le plus souvent déclenchées suite à la détection de contaminations faibles (<10ufc/g dans 353 cas) ou assez faibles (<=100ufc/g dans 63 cas), ou suite à une simple détection de la présence de *Listeria monocytogenes* dans un produit ou dans son environnement (219 cas). Seule une minorité des alertes sont déclenchées suite à la détection de dénombrements supérieurs à 100ufc/g (186 cas).

Ceci témoigne du niveau élevé de sécurité exigé par la réglementation et visé par les exploitants.

Tab 3- Résultats analytiques à l’origine des alertes *Listeria monocytogenes* nationales et locales, par catégories de produits en 2024

	<= 10 Ufc/g	<= 100 Ufc/g	<= 1000 Ufc/g	<= 10 000 Ufc/g	>10 000 Ufc/g	> 100000 Ufc/g	> 1000 000 Ufc/g	Déecté produit	Déecté environnement	Total général
Non classés										0
Additifs, arômes, auxiliaires										0
Plat cuisiné ou produit composé	38	9	12	7	1			19		86
Sucrieries	2	2	3					4		11
Céréales et boulangerie										0
Légumineux, oléagineux et fruits à coques	1		1					2		4
Fruits légumes et champignons	16	9	11	1				6		43

Huiles et condiments	2	1								3
Poisson entier ou fileté	7	2	1	2	1			5	1	19
Poissons fumés salés ou marinés	19	4	5	5	2			5		40
Autres produits aquatiques	9	1	2	1				5	1	19
Fromage lait cru	82	10	13	7	3	1	1	82	5	204
Fromage autre	24	2	7	3	5			8		49
Produits laitiers autres	8			1				11		20
Viandes de boucherie et abats	1									1
Viande hachée de boucherie	19	3	5	2	1			12		42
PV de boucherie	4	2	2	1				1		10
PABV de boucherie cru	28	5	14	3	3			8	3	64
PABV de boucherie cuit	78	9	15	9	2	2		32	1	148
Viandes, abats et PV de volaille				1	17					18
PABV de volailles	14	4	8	3	2			7		38
Viandes et produits de lapin	1									1
Viandes et produits de gibier								1		1
Total général	353	63	99	46	37	3	1	208	11	821

Une analyse des données des évènements enregistrés entre 2014 et 2024 a été effectuée en complément. **Il n'est pas possible d'interpréter l'évolution des nombres d'évènements relatifs à *Listeria monocytogenes* sur l'ensemble de cette période, compte tenu des évolutions importantes des consignes de déclaration et d'enregistrement au cours du temps,**

du fait des évolutions réglementaires (notamment de la mise en œuvre de l'obligation de déclaration des incidents relatifs à des produits qui ne sont pas mis sur le marché en application du L.201-7 CRPM à compter de 2018), de la mise en œuvre de la police sanitaire unique courant 2023, et des instructions données aux services (remontées de seules alertes nationales puis, à compter de 2023, remontée souhaitée de l'ensemble des signaux, avec une montée en puissance progressive). Ces données, qui **illustrent la forte mobilisation collective** pour le suivi des événements impliquant des Listérias, sont mises à disposition ci-dessous.

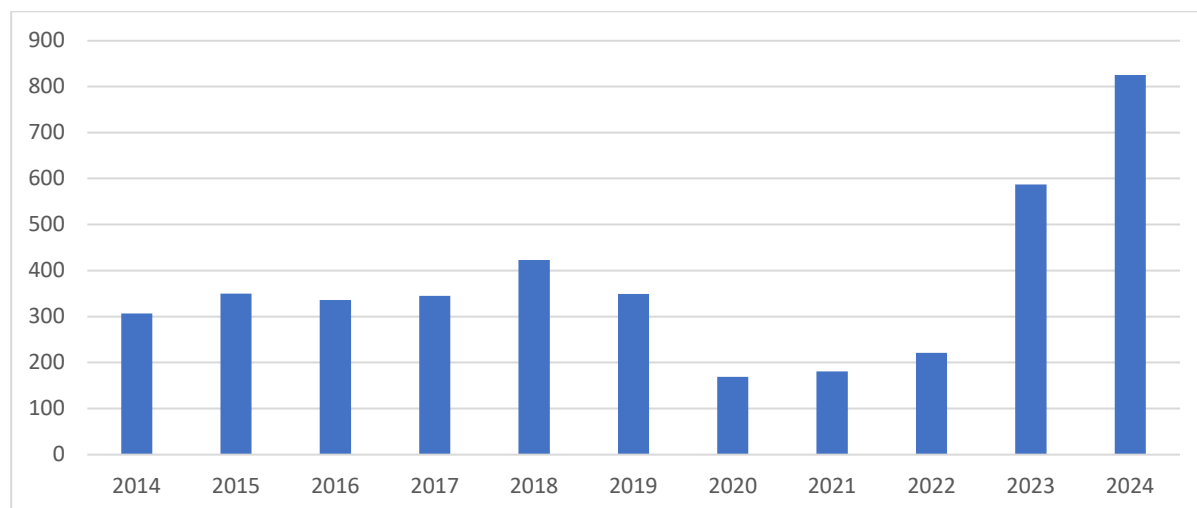


*Fig. 20 – Nombre d'alertes impliquant *Listeria monocytogenes* dans des produits, recensées au niveau national entre 2014 et 2024*

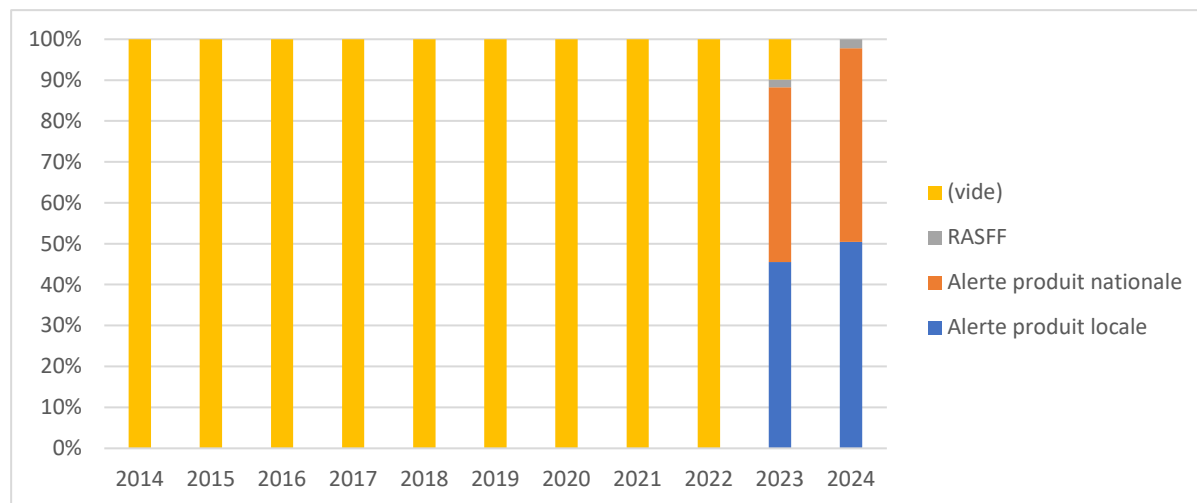


*Fig. 21 – Proportion des types d'alertes impliquant *Listeria monocytogenes* dans des produits, en fonction de leur périmètre géographique, recensées au niveau national entre 2014 et 2024 (vide = type d'alerte indéterminé)*

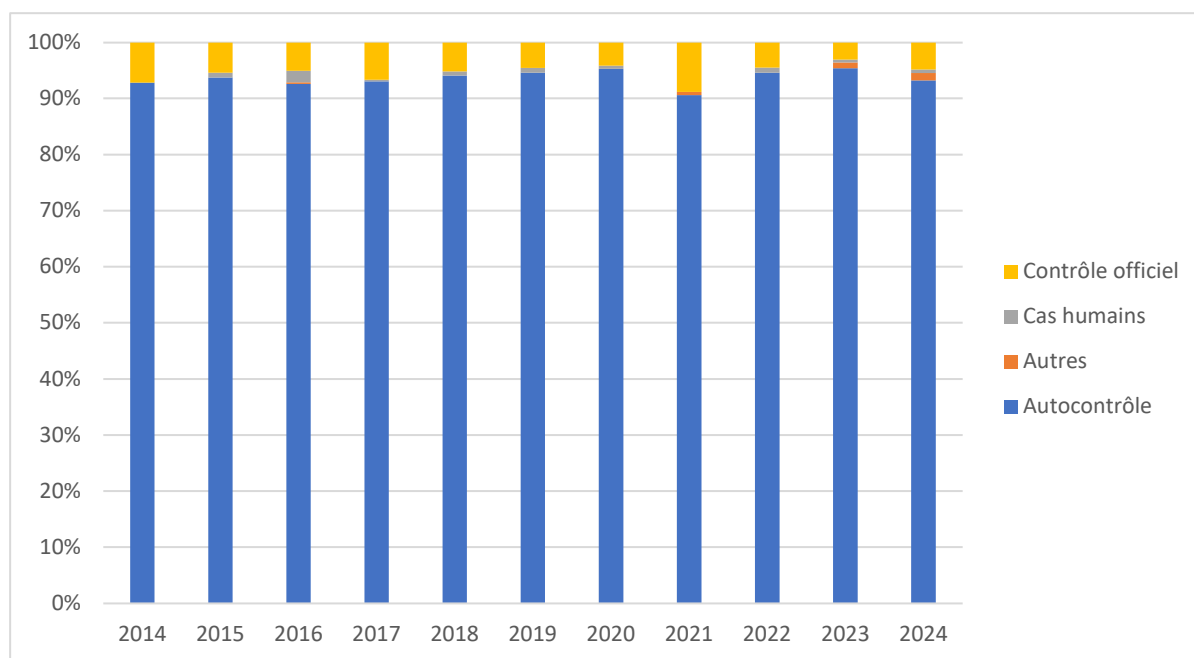


Fig. 22 – Proportion des types d’alertes impliquant *Listeria monocytogenes* dans des produits, en fonction de leur circonstance de détection, recensées au niveau national entre 2014 et 2024

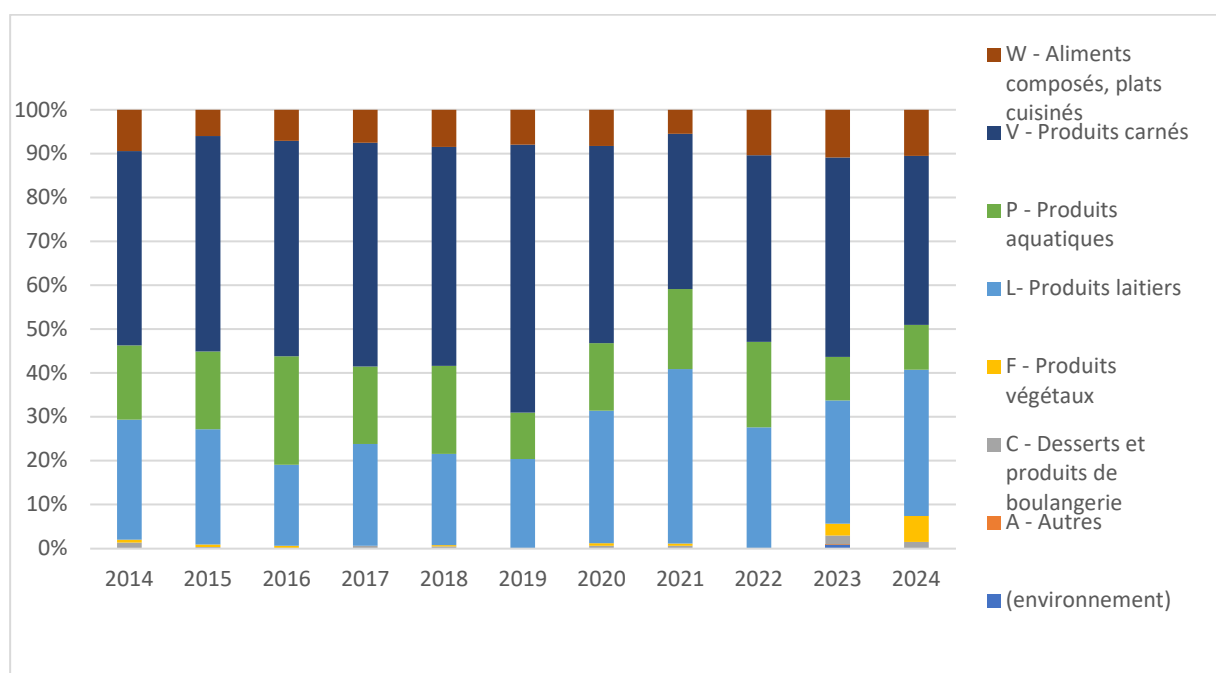


Fig. 23 – Proportion des types d’alertes impliquant *Listeria monocytogenes* dans des produits, en fonction des catégories de produits, recensées au niveau national entre 2014 et 2024

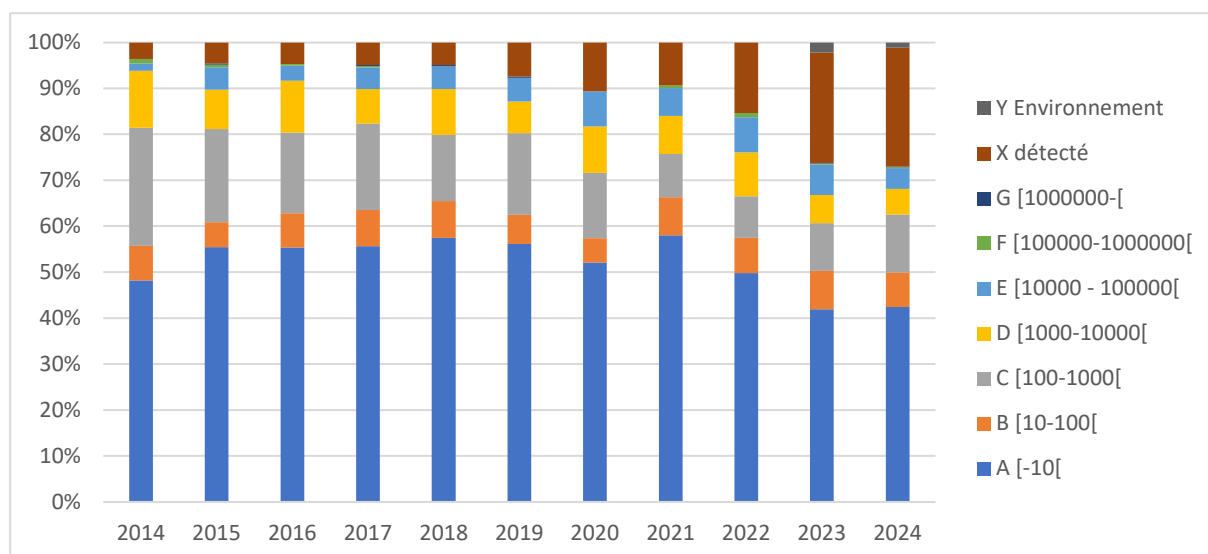


*Fig. 24 – Proportion des types d’alertes impliquant *Listeria monocytogenes* dans des produits, en fonction des niveaux de contamination détectés à l’origine de l’alerte, recensées au niveau national entre 2014 et 2024*

La cheffe de la mission des urgences sanitaires
Sophie BELICHON

ANNEXE 1 – Catégories de produits, consolidation des données, et regroupements effectués pour les bilans

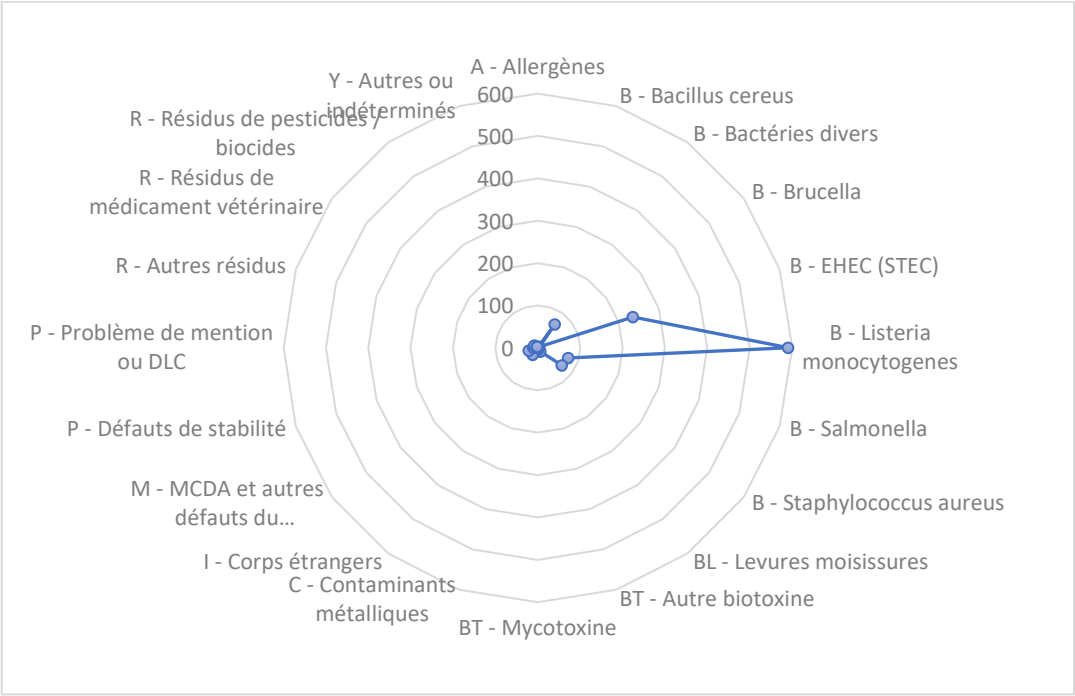
NB : la consolidation porte à la fois sur la correction des enregistrements manifestement erronés, et sur l'harmonisation des choix retenus quand les catégories des produits ne sont pas exclusives.

Groupes de catégories pour le bilan	Catégories simplifiées pour le bilan	Catégories enregistrées dans SORA Alerte	Nombre de corrections effectuées
Autres nouveaux domaines	Additifs, arômes, auxilliaires	A - Additif alimentaire	1
Autres nouveaux domaines	Additifs, arômes, auxilliaires	A - Arôme	1
Autres nouveaux domaines	Additifs, arômes, auxilliaires	A - Auxiliaire technologique	0
Autres nouveaux domaines	Additifs, arômes, auxilliaires	A – Enzyme	0/0
Autres nouveaux domaines	Boissons alcoolisées et non alcoolisées	B - Boissons alcoolisées	1
Autres nouveaux domaines	Boissons alcoolisées et non alcoolisées	B - Boissons non alcoolisées autres	6
Autres nouveaux domaines	Cacao, café, thé, tisane	B - Cacao, café, thé et tisanes	2
Autres nouveaux domaines	Eaux	B - Eau potable autre	1
Autres nouveaux domaines	Eaux	B - Eaux minérales et naturelles	0
Denrées végétales et d'origine végétale	Fruits légumes et champignons	B - Jus de fruits ou légumes	1
Autres nouveaux domaines	Boissons alcoolisées et non alcoolisées	B - Vin	0
Sucreries	Sucreries	C - Autres produits sucrés	20
Denrées végétales et d'origine végétale	Céréales et boulangerie	C - Céréales entières ou moulues	17
Sucreries	Sucreries	C - Confiseries et chocolats	6
Sucreries	Sucreries	C - Glace et sorbet	1
Denrées végétales et d'origine végétale	Céréales et boulangerie	C - Produits de la boulangerie	24
Denrées végétales et d'origine végétale	Huiles et condiments	D - Bouillons, sauces et condiments	7
Denrées végétales et d'origine végétale	Huiles et condiments	D - Epices	1
Denrées végétales et d'origine végétale	Huiles et condiments	D - Herbes aromatiques	4
Denrées végétales et d'origine végétale	Huiles et condiments	D - Huiles essentielles	0
Denrées végétales et d'origine végétale	Huiles et condiments	D -Graisse et huile DOV	1
Denrées végétales et d'origine végétale	Fruits légumes et champignons	F - Fruits, légumes et champignons frais	69
Denrées végétales et d'origine végétale	Fruits légumes et champignons	F - Fruits, légumes et champignons transformés	30
Denrées végétales et d'origine végétale	Légumineux, oléagineux et fruits à coques	F - Légumineux, oléagineux et fruits à coque	6
Alimentation animale	Feed	FE - Additifs et pré-mélanges feed	2

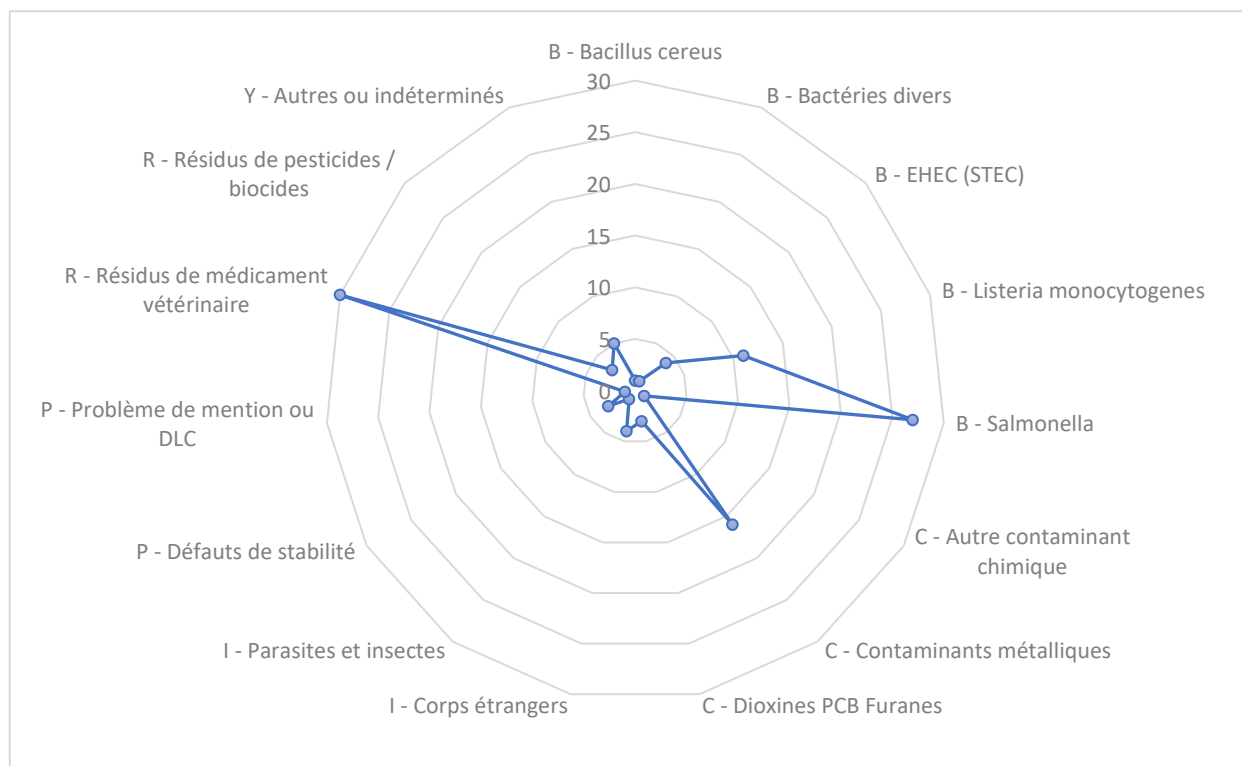
Alimentation animale	Feed	FE - Autre aliment composé feed	4
Alimentation animale	Feed	FE - Feed autre	2
Alimentation animale	Feed	FE - Matière première feed d'origine animale	4
Alimentation animale	Feed	FE - Matière première feed d'origine non animale	6
Alimentation animale	Feed	FE - Petfood aliments composés carnivores domestiques	4
Denrées animales et d'origine animale	Autres produits animaux	G - Collagène	0/0
Denrées animales et d'origine animale	Autres produits animaux	G - Gélatine	0/0
Denrées animales et d'origine animale	Autres produits animaux	G - Graisse et fonte DOA	0/0
Denrées animales et d'origine animale	Autres produits animaux	G - Produits raffinés DOA	0/0
Autres nouveaux domaines	Diététiques et nourrissons	H - Autre aliment pour nourrisson	2
Autres nouveaux domaines	Diététiques et nourrissons	H - Autre diététique et nutrition	9
Autres nouveaux domaines	Compléments alimentaires	H - Complément alimentaire	3
Autres nouveaux domaines	Diététiques et nourrissons	H - Lait 1er âge	1
Denrées animales et d'origine animale	Produits laitiers autres	L - Crème et beurre	5
Denrées animales et d'origine animale	Fromage autre	L - Fromage autre	24
Denrées animales et d'origine animale	Fromage lait cru	L - Fromage lait cru	14
Denrées animales et d'origine animale	Fromage autre	L - Fromage lait pasteurisé ou microfiltré	6
Denrées animales et d'origine animale	Produits laitiers autres	L - Lait cru	8
Denrées animales et d'origine animale	Produits laitiers autres	L - Lait pasteurisé ou microfiltré	2
Denrées animales et d'origine animale	Produits laitiers autres	L - Lait stérilisé	3
Denrées animales et d'origine animale	Produits laitiers autres	L - Poudre de lait (hors 1er âge)	1
Denrées animales et d'origine animale	Produits laitiers autres	L - Produit laitier autre	26
Denrées animales et d'origine animale	Produits laitiers autres	L - Yaourt et produits laitiers fermentés	4
Denrées animales et d'origine animale	Œufs et ovoproduits	O - Oeuf coquille	0
Denrées animales et d'origine animale	Œufs et ovoproduits	O - Ovoproduit	3
Denrées animales et d'origine animale	Autres produits aquatiques	P - Autre produit de la pêche	14
Denrées animales et d'origine animale	Autres produits aquatiques	P - Céphalopode et produit de c.	2
Denrées animales et d'origine animale	Coquillages vivants	P - Coquillage vivant	2
Denrées animales et d'origine animale	Autres produits aquatique	P - Crustacé et produit de c.	5
Denrées animales et d'origine animale	Autres produits aquatique	P - Escargot et produit de e.	0
Denrées animales et d'origine animale	Autres produits aquatique	P - Grenouille et produit de g.	0
Denrées animales et d'origine animale	Poisson entier ou fileté	P - Poisson entier ou fileté	10
Denrées animales et d'origine animale	Poissons fumés salés ou marinés	P - Poisson fumé salé ou mariné	2

Denrées animales et d'origine animale	Miel et produit de la ruche	R - Miel et produit de la ruche	0
Denrées animales et d'origine animale	Viandes de boucherie et abats	VB - Abat blanc de boucherie	5
Denrées animales et d'origine animale	PABV de boucherie cru	VB - PABV de boucherie cru	44
Denrées animales et d'origine animale	PABV de boucherie cuit	VB - PABV de boucherie cuit	29
Denrées animales et d'origine animale	PV de boucherie	VB - PV de boucherie	34
Denrées animales et d'origine animale	Viandes de boucherie et abats	VB - Viande et abat rouge de boucherie	5
Denrées animales et d'origine animale	Viande hachée de boucherie	VB - Viande hachée de boucherie	7
Denrées animales et d'origine animale	Viandes et produits de gibier	VG - Viande et produit de gibier	0
Denrées animales et d'origine animale	Viandes et produits de lapin	VL - Viande et produit de lapin	0
Denrées animales et d'origine animale	PABV de volailles	VV - PABV de volailles	30
Denrées animales et d'origine animale	Viandes, abats et PV de volaille	VV - PV de volaille	31
Denrées animales et d'origine animale	Viandes, abats et PV de volaille	VV - Viande et abat de volaille	9
Denrées animales et d'origine animale	Viandes, abats et PV de volaille	VV - Viande hachée de volailles	3
Denrées animales et d'origine animale	Viandes, abats et PV de volaille	VV - VSM de volailles	0
Plats préparé ou composé	Plats préparé ou composé	W - Aliment composé	89
Plats préparé ou composé	Plats préparé ou composé	W - Plat cuisiné	52
	Non classés	Y - Marchandises (santé végétale)	4
	Non classés	Y - Sous produits animaux	0/0
	Non classés	Y - Autre produit non alimentaire	12
	Non classés	Y - Produits indéterminés	23
	Non classés	Z - Sans objet	7

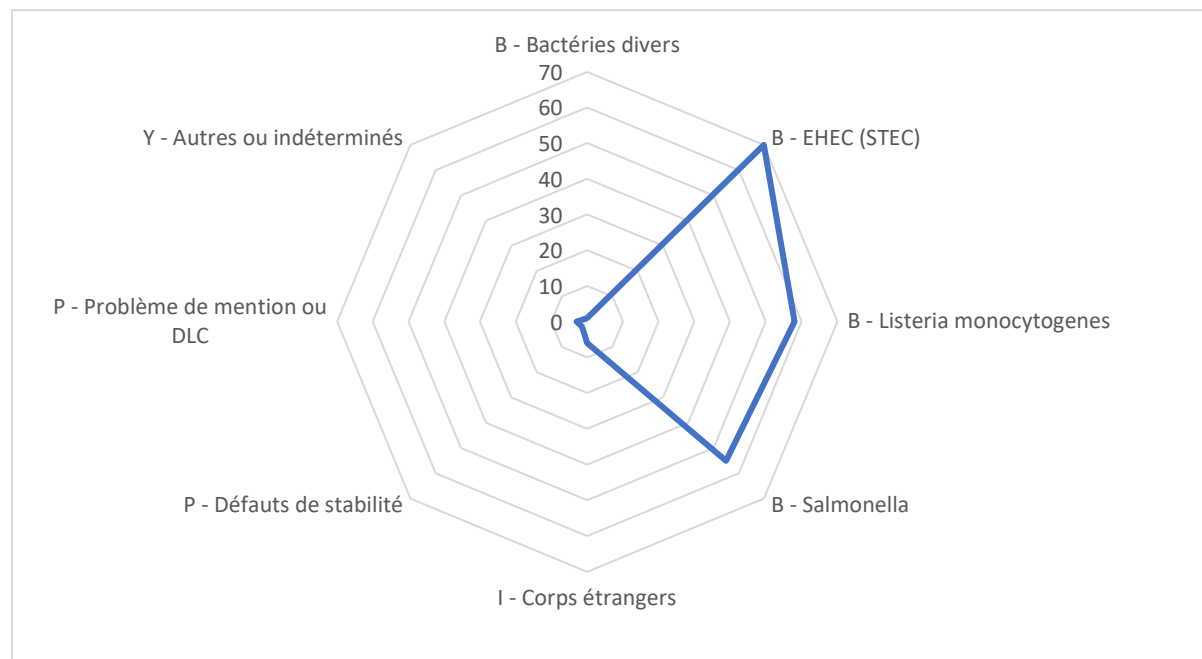
ANNEXE 2 – Profils des dangers par catégories de produits en 2024



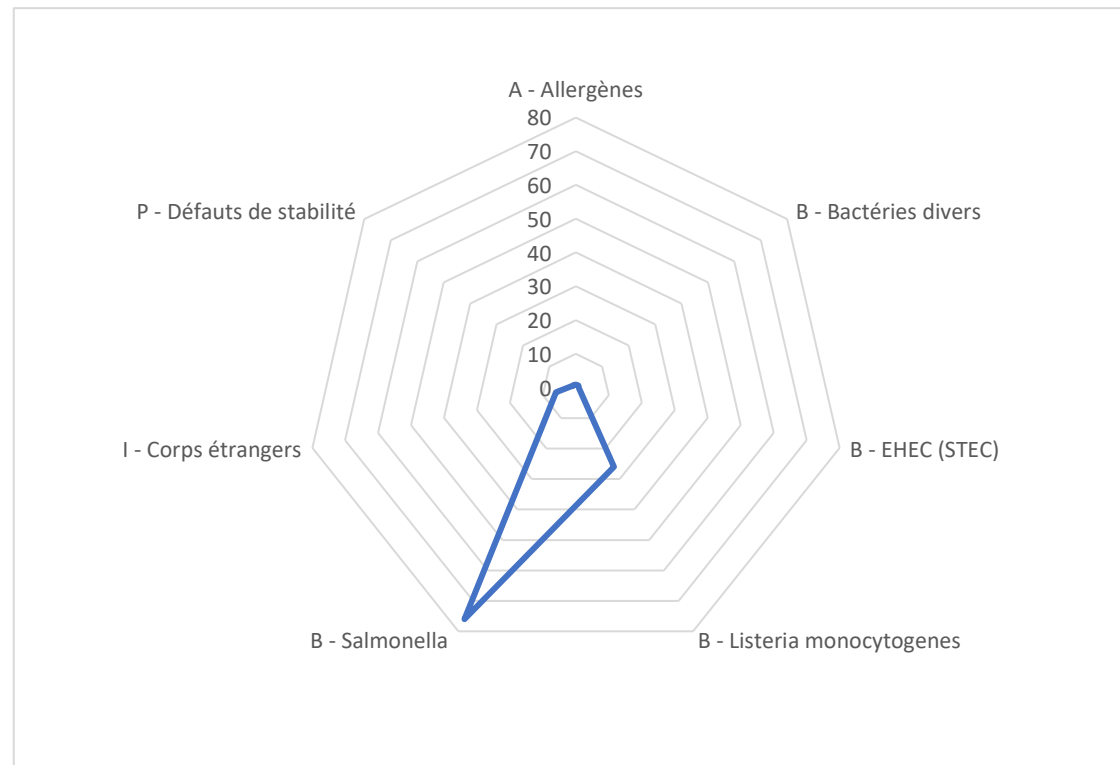
Produits laitiers



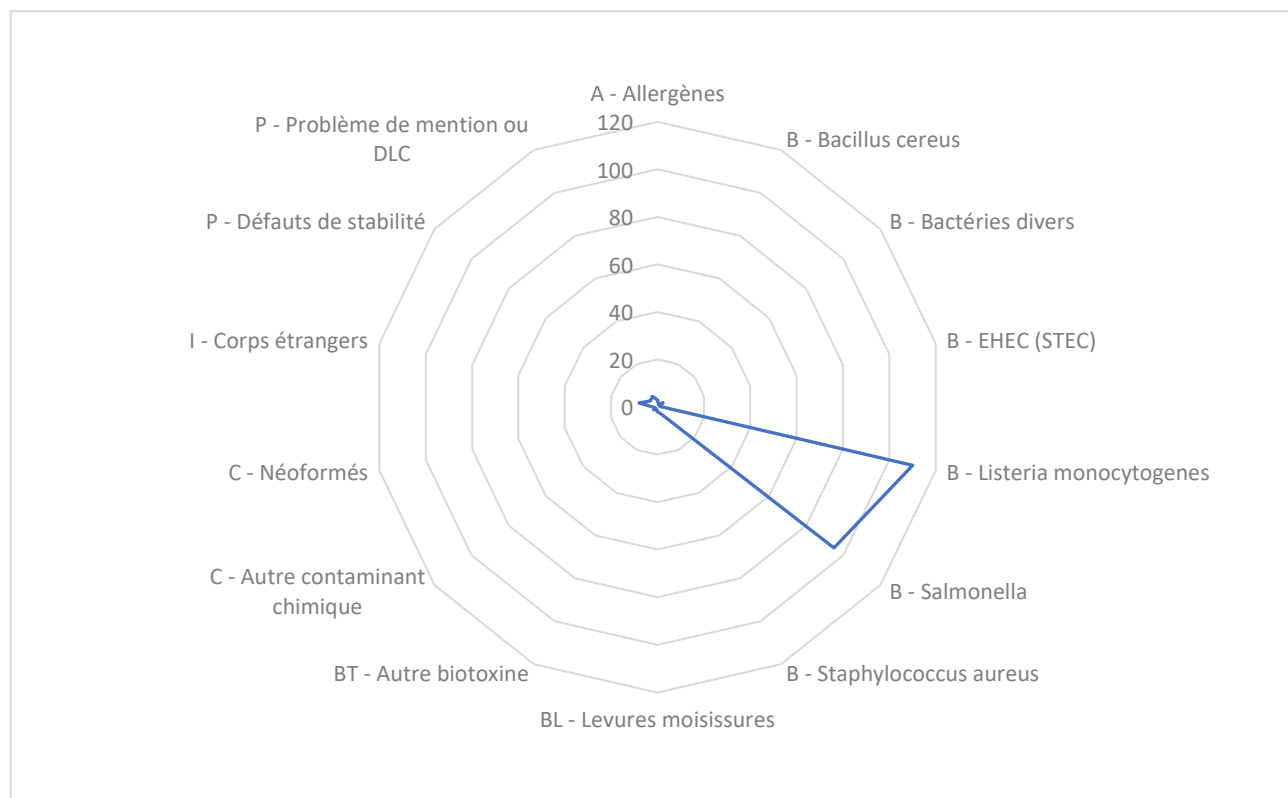
Viandes de boucherie et abats



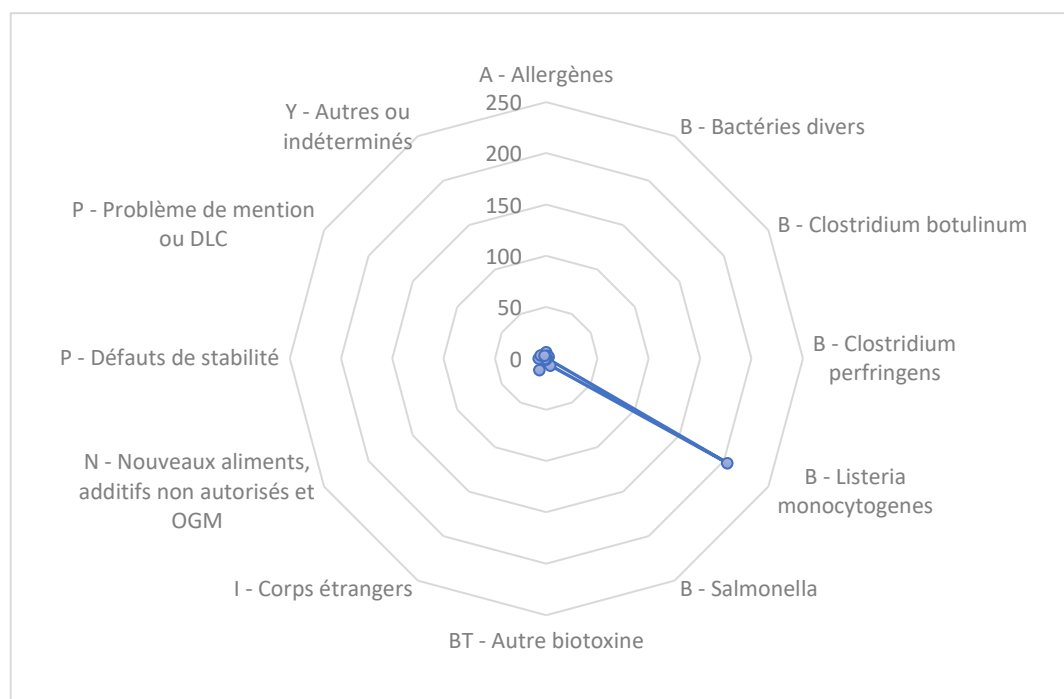
Viandes hachées de boucherie



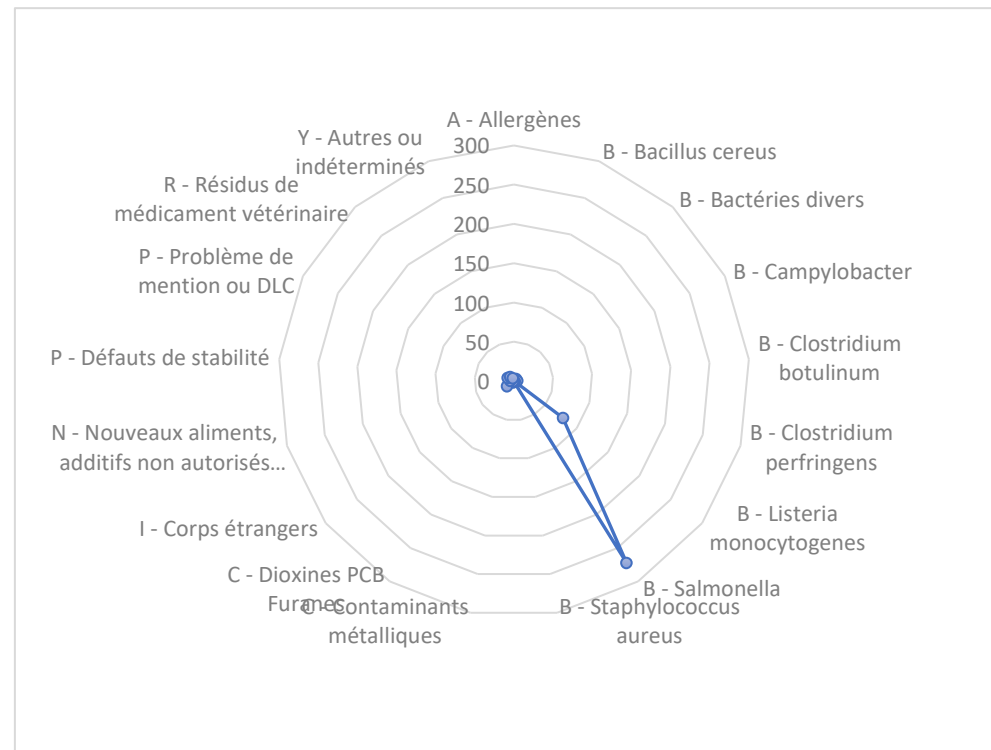
Préparations de viandes de boucherie



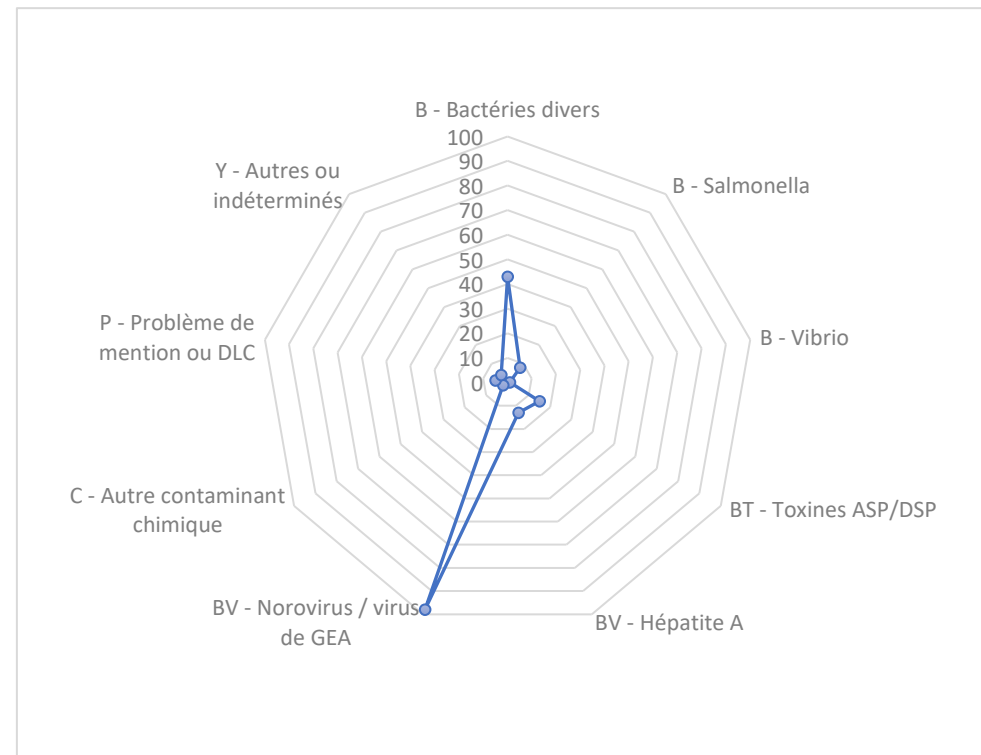
Produits à base de viandes de boucherie crus



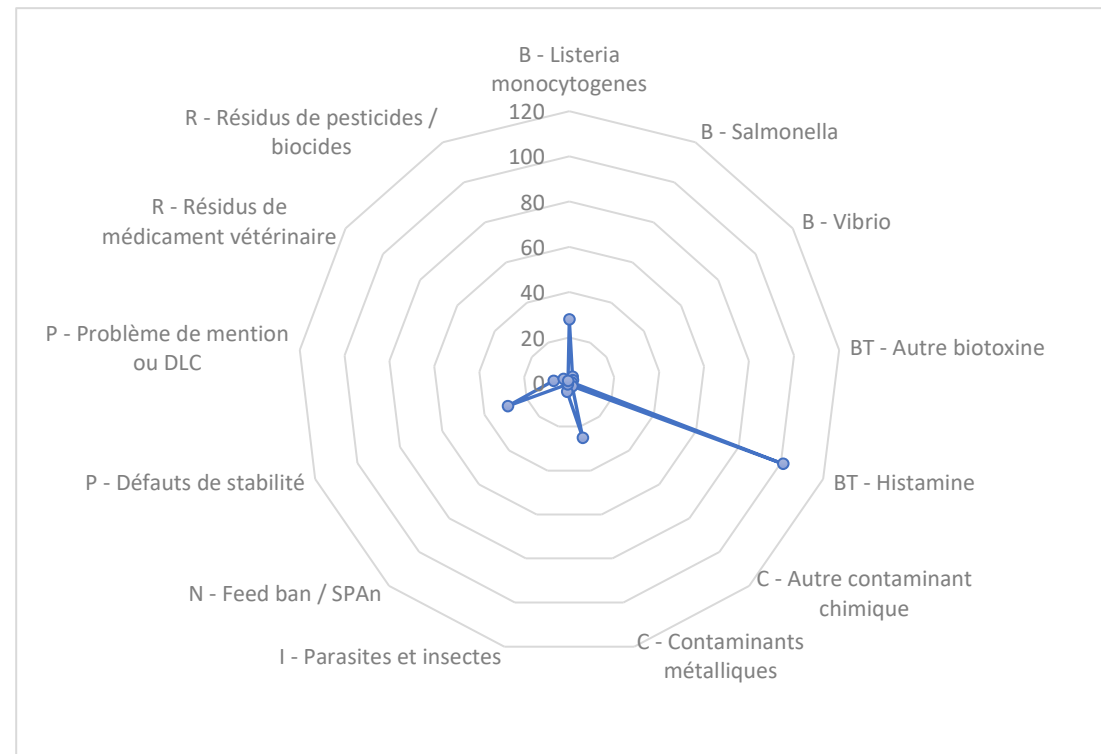
Produits à base de viandes de boucherie cuits



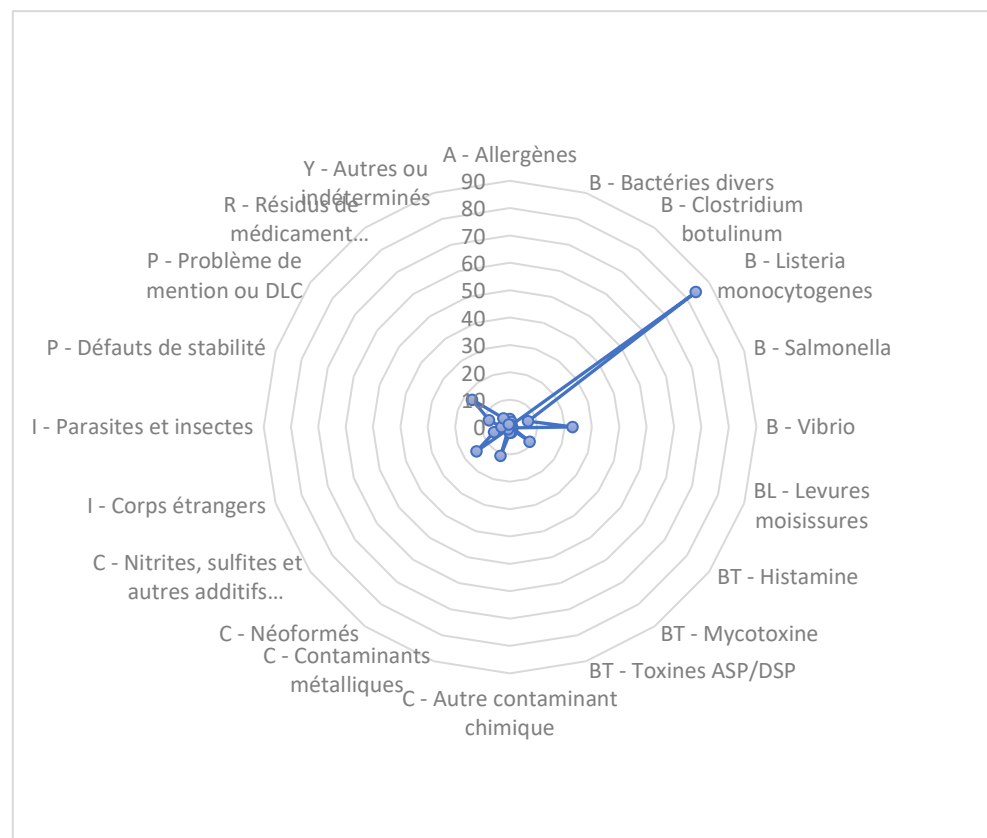
Viandes et produits de volailles, de lapin de de gibier



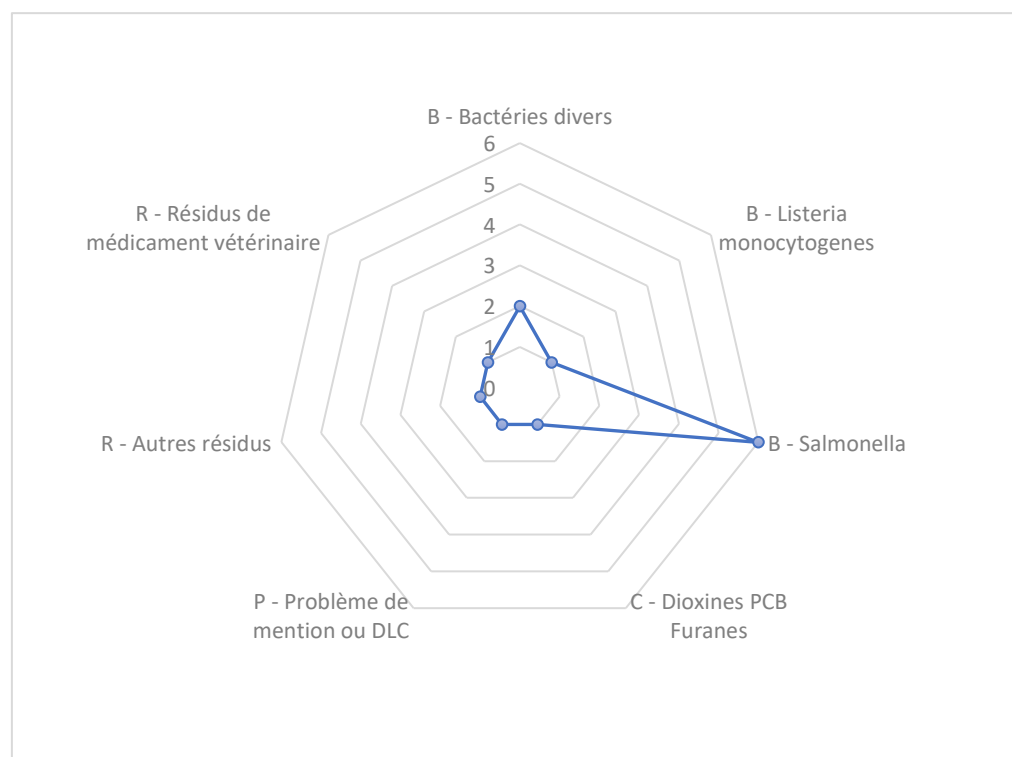
Coquillages vivants



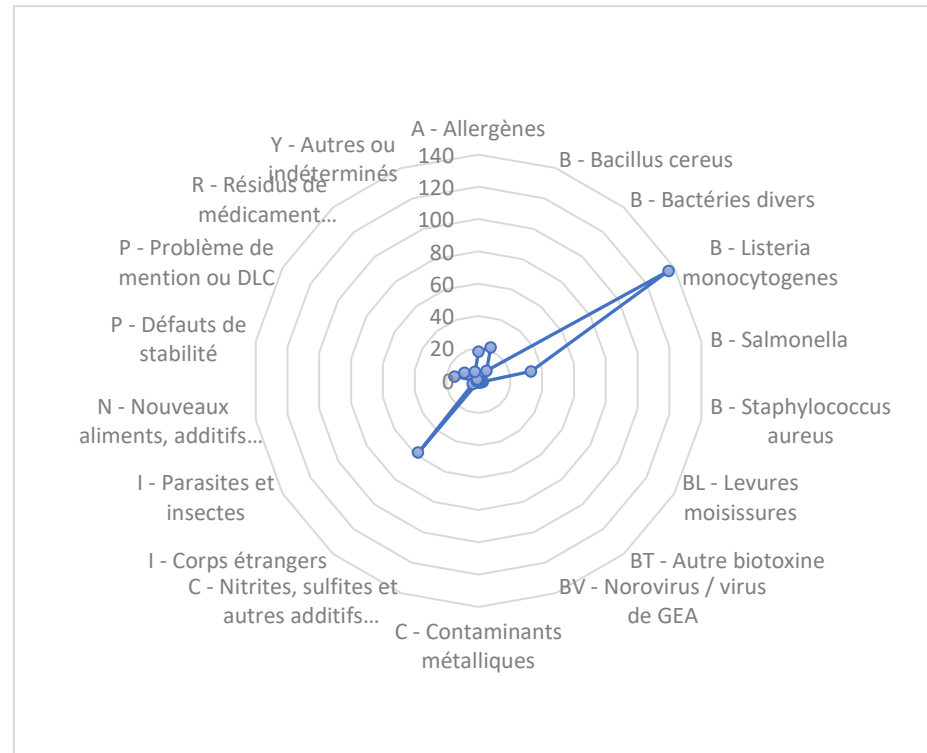
Poissons entiers ou filetés



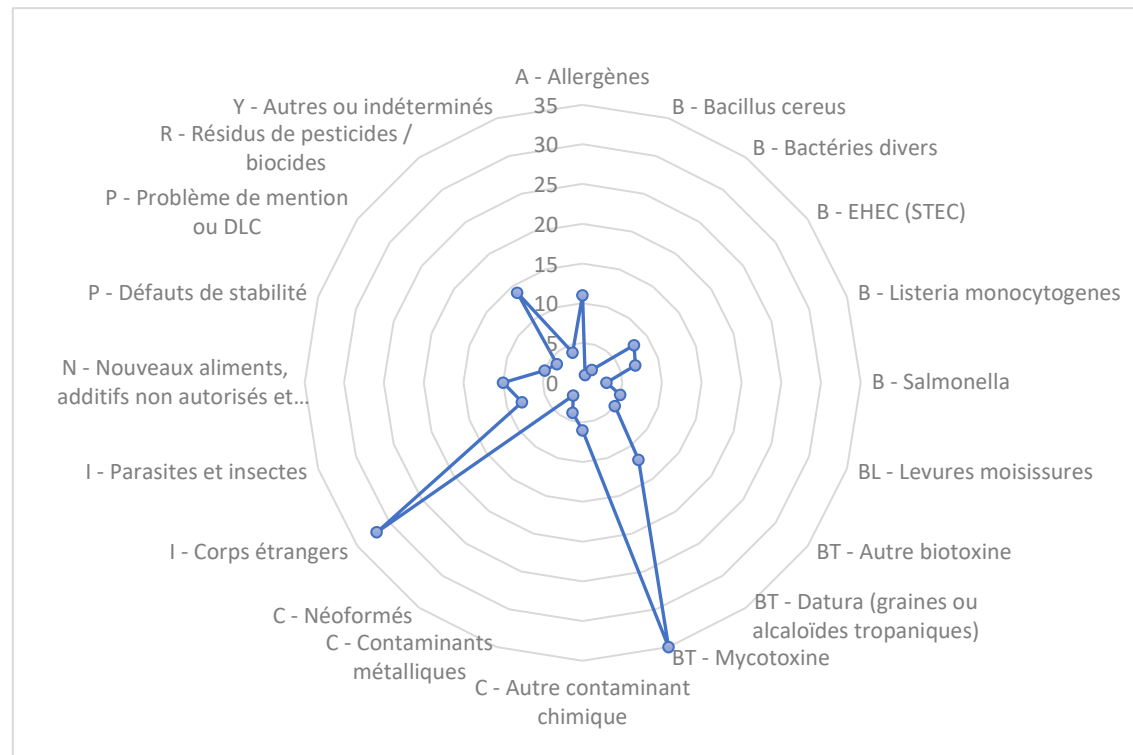
Poissons fumés, salés, marinés et autres produits aquatiques



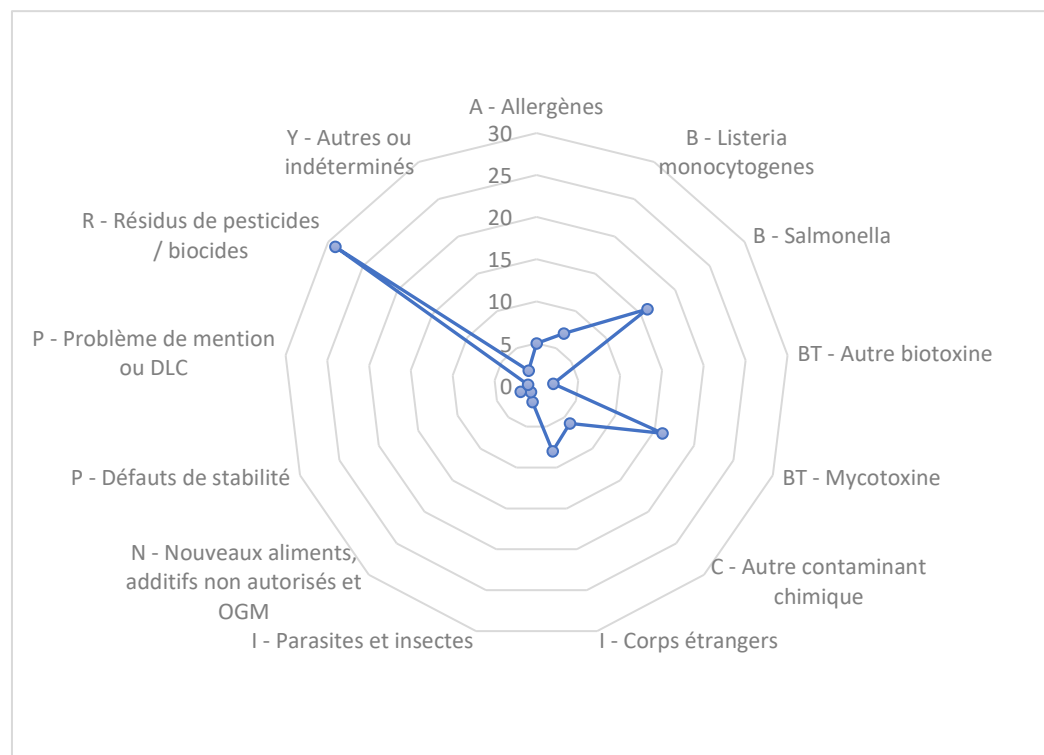
Œufs et ovoproduits



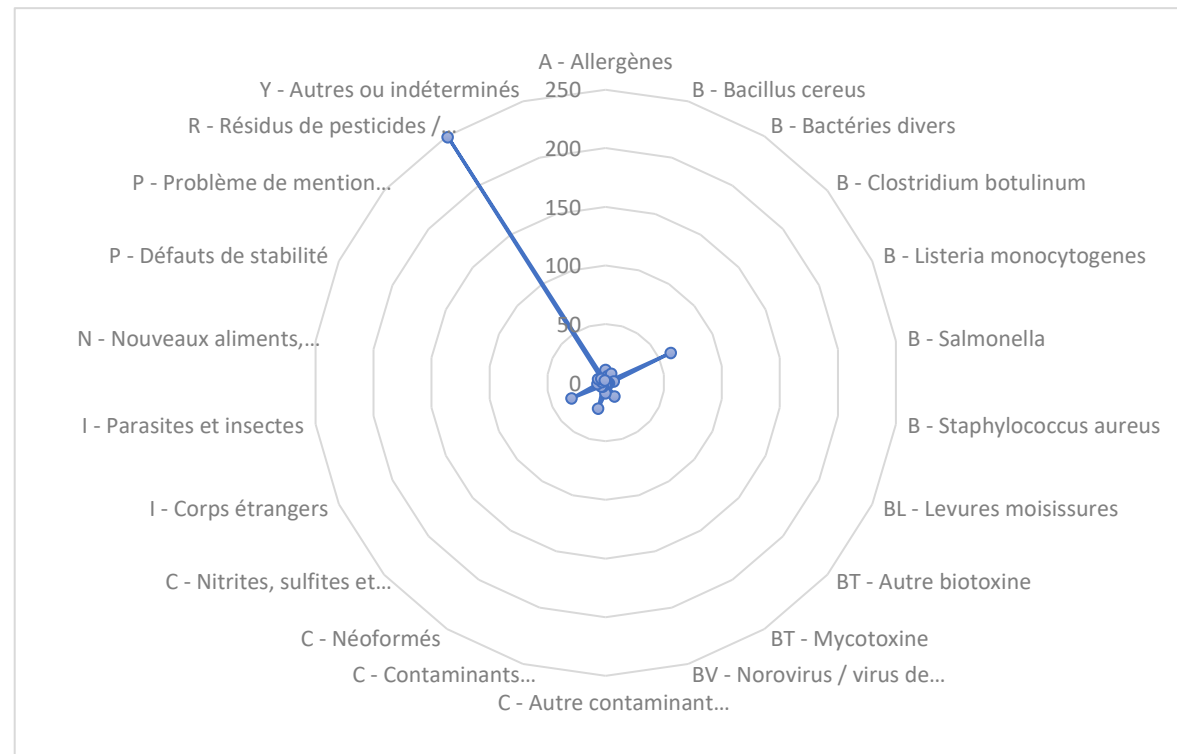
Plats cuisinés et composés



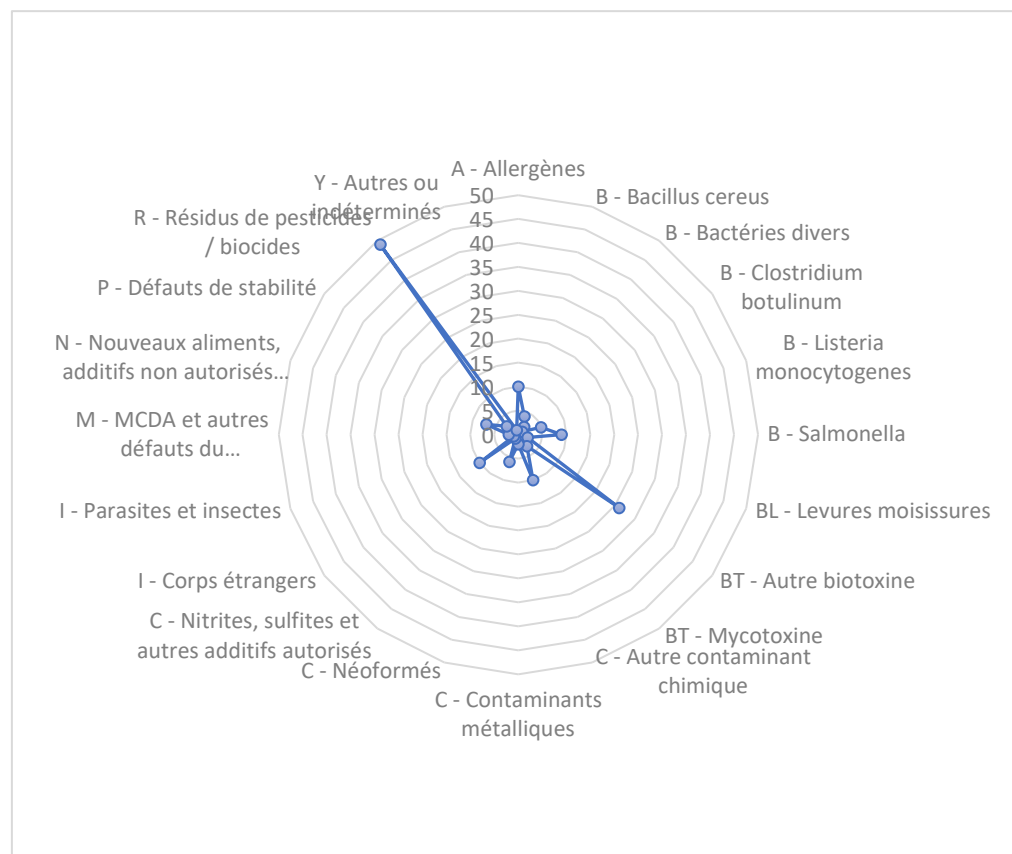
Céréales et produits de boulangerie



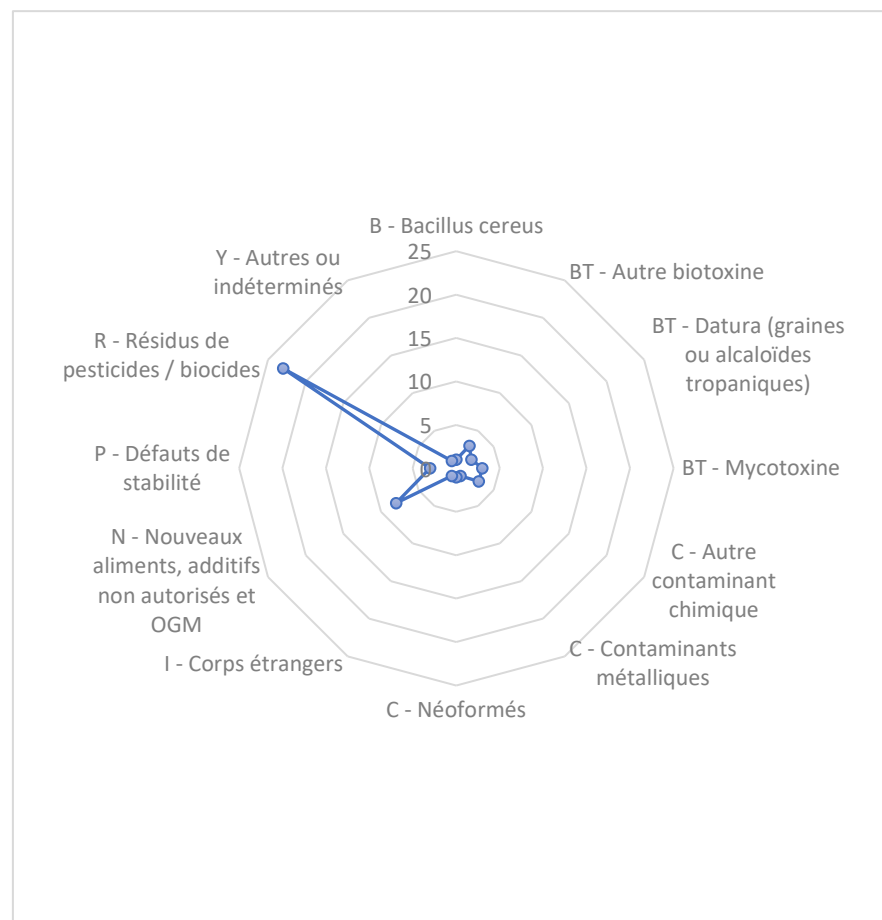
Légumineux, oléagineux et fruits à coques



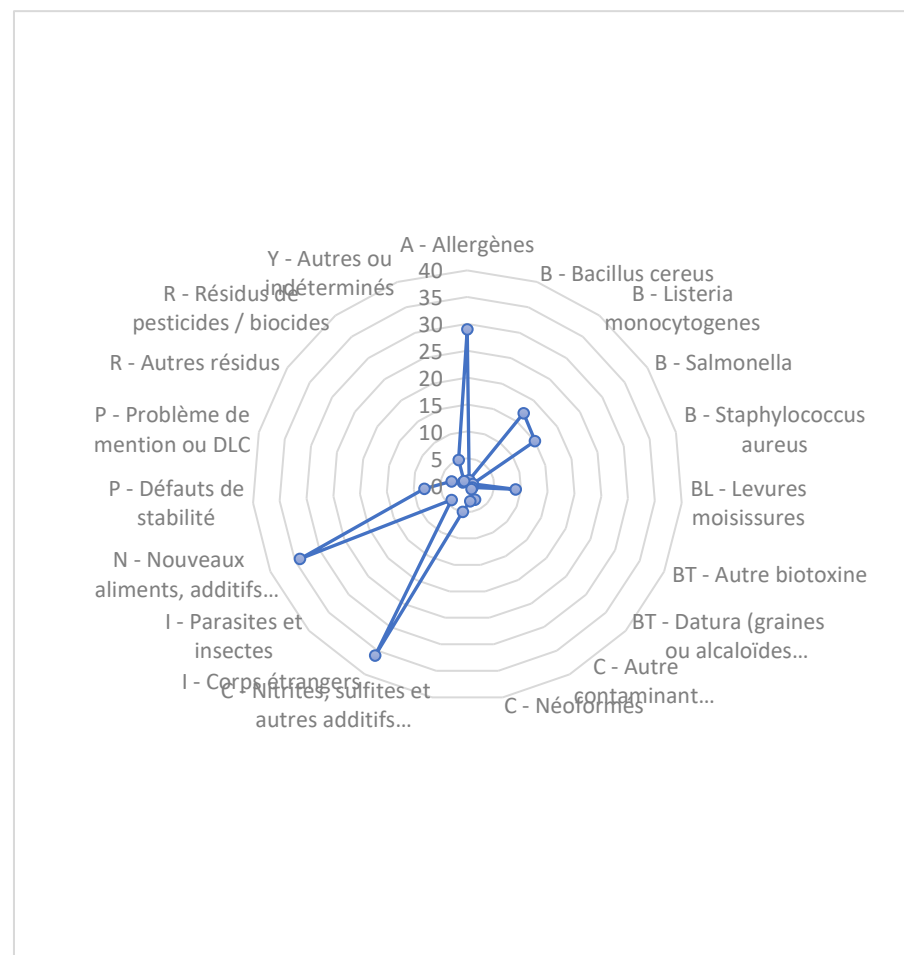
Fruits, légumes et champignons



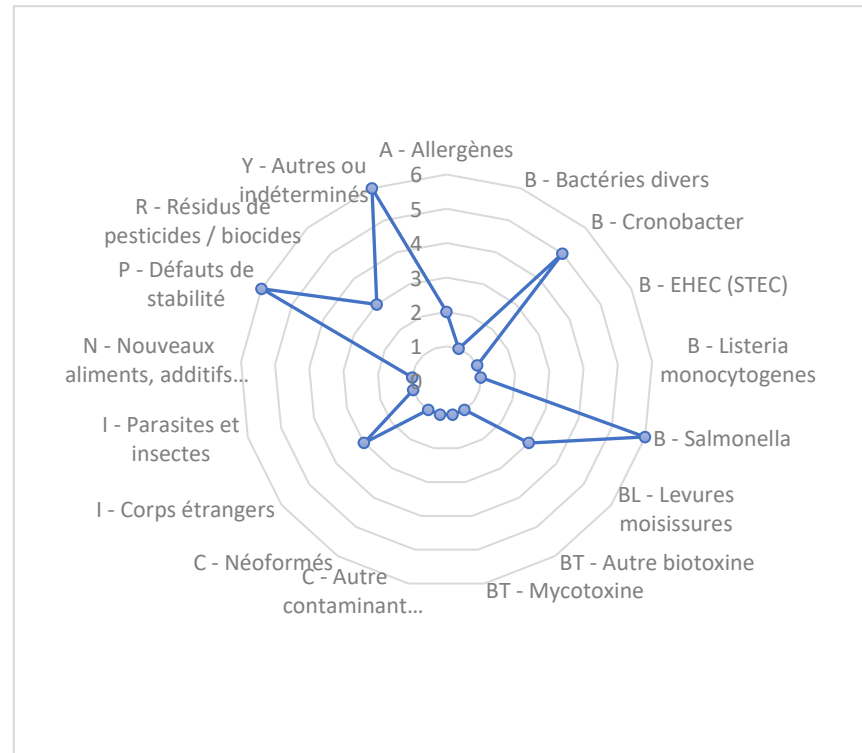
Huiles et condiments



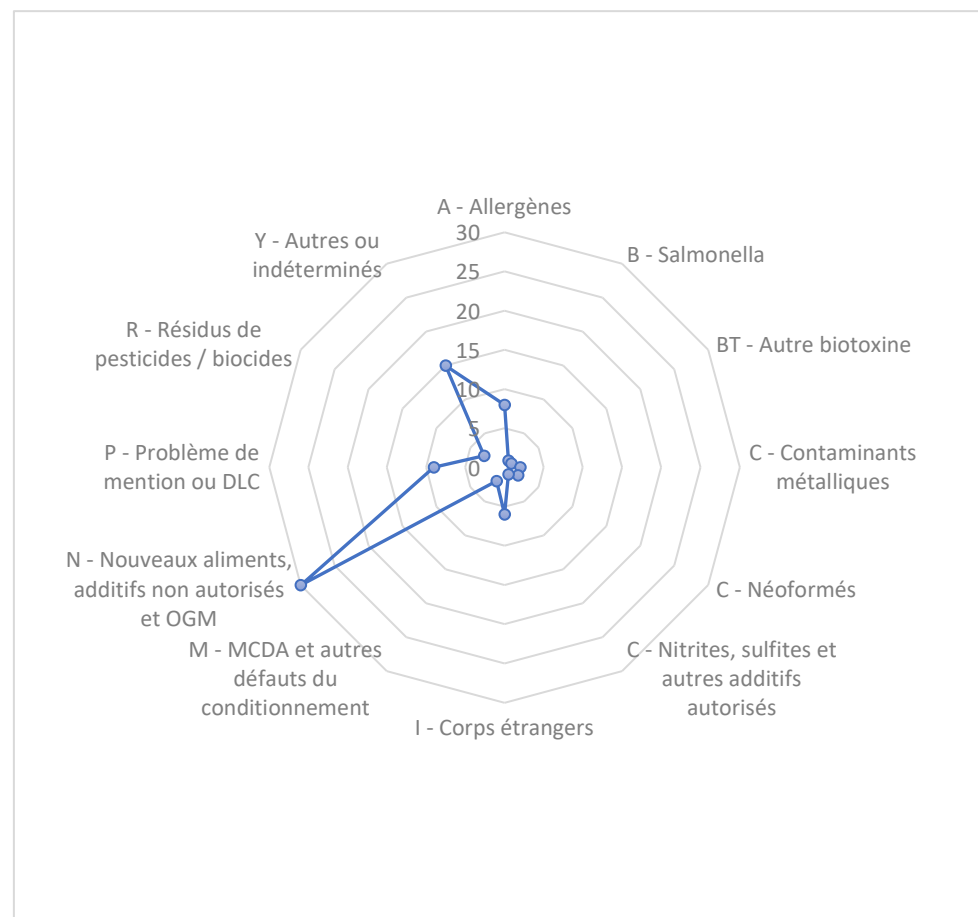
Cacao, café, thé et tisanes



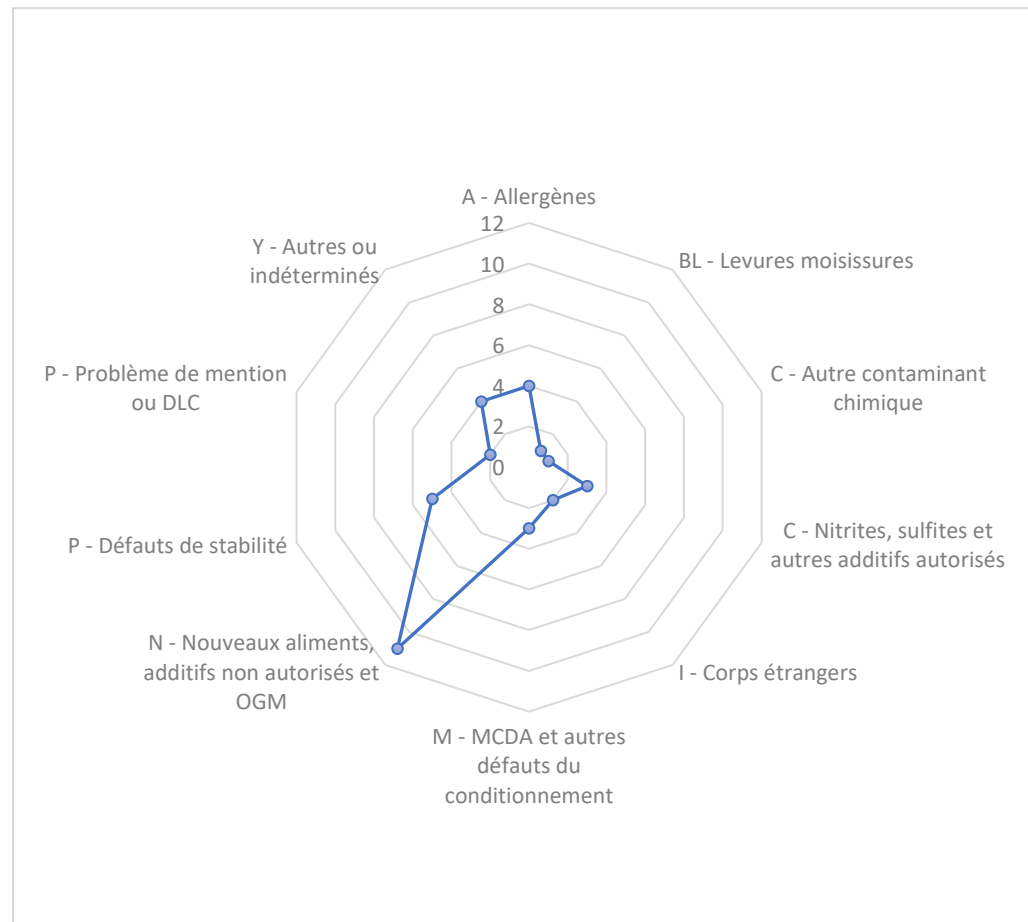
Sucreries



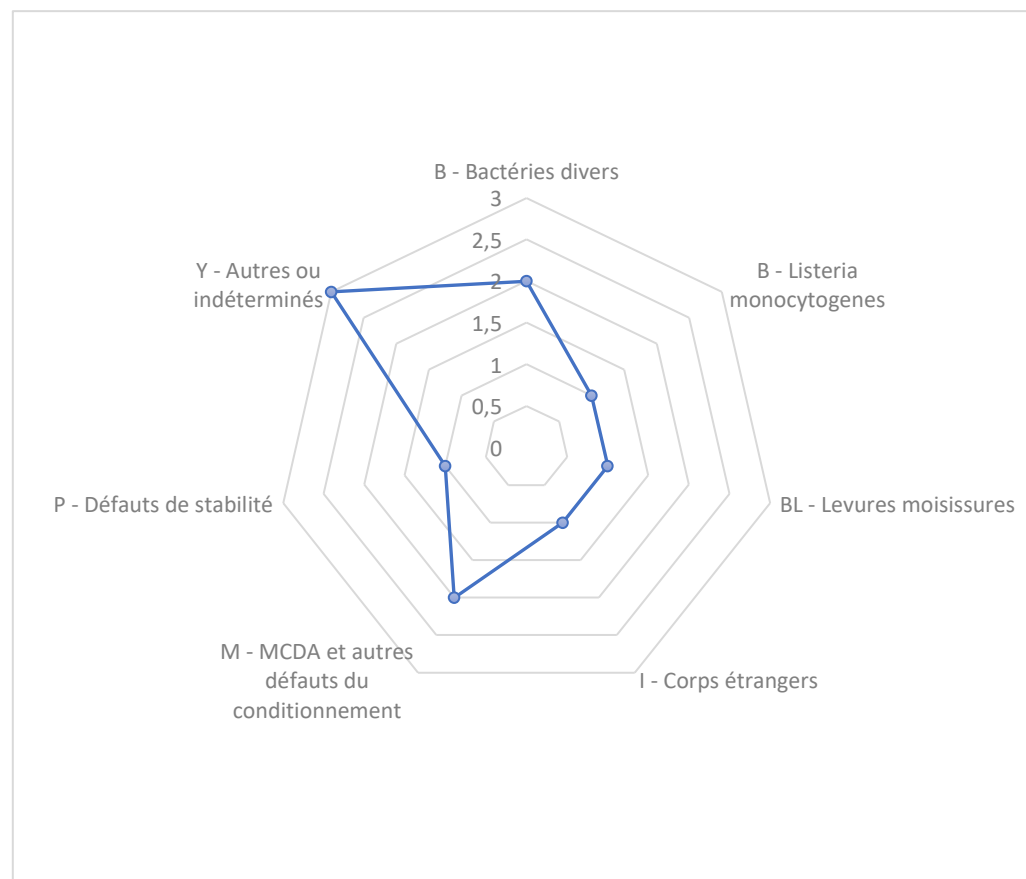
Aliments diététiques et pour nourrissons



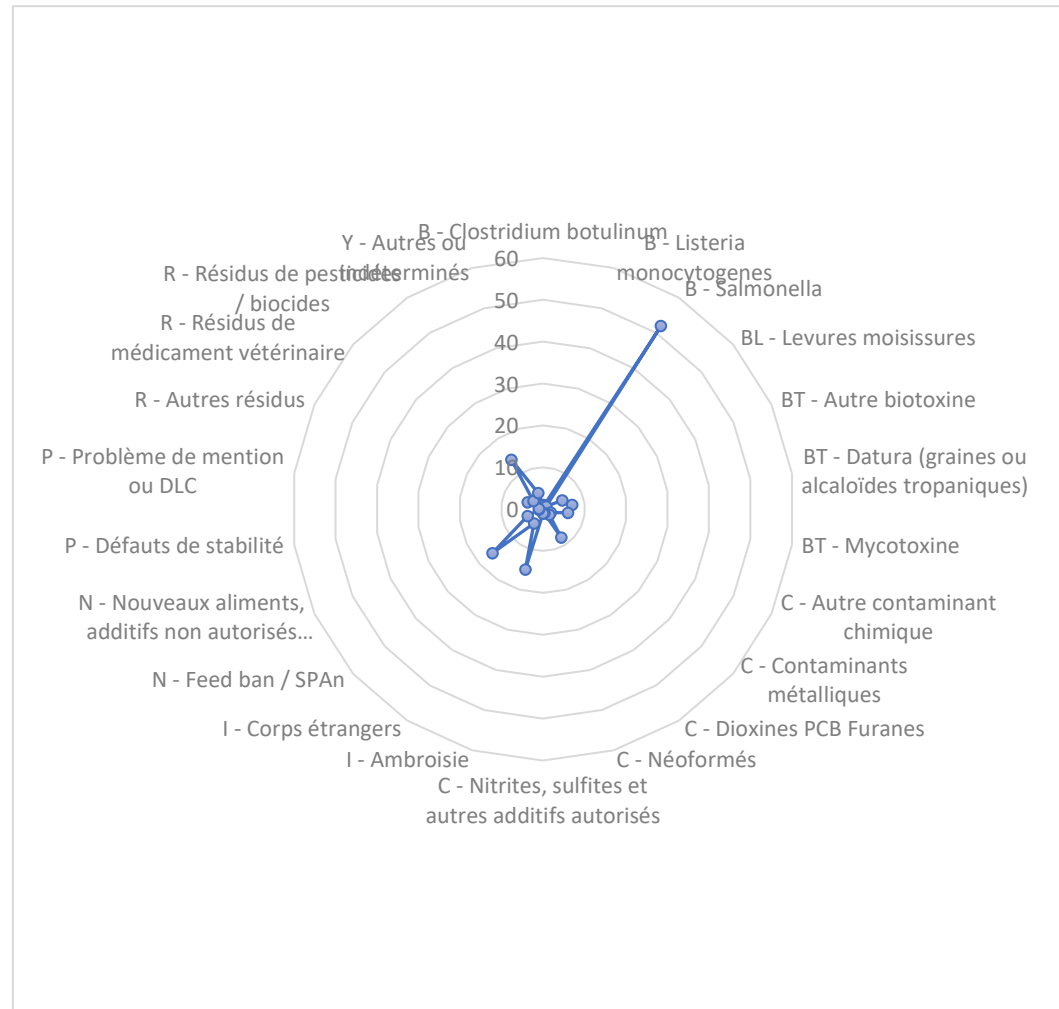
Compléments alimentaires



Boissons alcoolisées et non alcoolisées



Eaux du réseau et embouteillées



Alimentation animale